

N° 88

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1991* **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME IV

Défense

SECTION COMMUNE

Par M. Xavier de VILLEPIN,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président; Michel d'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, vice-présidents; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, secrétaires; Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Roland Bernard, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Costé-Brissac, Michel Delelis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclocque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudouson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 39), 1637 (tome XI), 1638 (tomes IV à X) et T.A. 389.

Sénat : 84 et 85 (annexes n° 45 et 46) (1990-1991).

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>PREMIERE PARTIE : EXAMEN D'ENSEMBLE DE L'ÉVOLUTION GLOBALE DES CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE</b> .....	9
<b>A. L'évolution globale des crédits de la section commune</b> .....	10
<b>B. Le titre III de la section commune</b> .....	11
1° Les rémunérations et charges sociales .....	11
2° Le fonctionnement .....	11
<b>C. Les titres V et VI</b> .....	12
1° Les évolutions .....	12
2° Les programmes majeurs .....	12
<b>DEUXIEME PARTIE : LES FORCES NUCLÉAIRES ET LEUR ENVIRONNEMENT</b> .....	15
<b>I - L'environnement international dans le domaine du nucléaire</b> .....	17
1° Le désarmement nucléaire progressif de l'Alliance atlantique .....	17
2° Portée et limite des négociations sur la maîtrise des armements stratégiques en Europe .....	19
3° Les progrès des systèmes ABM .....	20
4° Les risques de prolifération du nucléaire .....	20
<b>II - Les forces nucléaires françaises</b> .....	22
<b>A. Observation liminaire : le contexte budgétaire de la dissuasion nucléaire</b> .....	22
1° La participation importante de la "section Marine" au maintien à niveau des forces nucléaires stratégiques .....	22

2° La participation de la "section Air" au maintien à niveau des forces nucléaires .....	25
3° Le rôle de la section "Forces terrestres" .....	25
<b>B. Généralités .....</b>	<b>27</b>
1° L'approche d'un seuil de suffisance qui restera figé pour de longues années .....	27
2° Des systèmes performants, mais dont la nécessaire relève n'est pas assurée .....	28
3° L'amorce d'un déséquilibre entre les armements stratégiques et les armements préstratégiques .....	29
<b>C. L'atome : les crédits principalement consacrés aux têtes stratégiques et préstratégiques (51.88) .....</b>	<b>31</b>
1° L'atome stratégique .....	32
2° L'atome préstratégique .....	33
<b>D. Les vecteurs de la dissuasion : les engins stratégiques et préstratégiques .....</b>	<b>33</b>
1° Les engins stratégiques .....	33
2° Les engins préstratégiques .....	35
<b>E. La souhaitable modernisation de la composante sol-sol .....</b>	<b>37</b>
1° l'environnement stratégique en Europe .....	38
2° La dénucléarisation rampante de l'Europe occidentale .....	38
3° Les exigences d'un couplage nucléaire et le risque du "tout ou rien" .....	38
4° Les vertus sanctuarisantes spécifiques d'une composante sol-sol .....	39
5° les risques inhérents à une dépendance stratégique radicale à l'égard de la composante sous-marine .....	40
6° Le caractère abusif de la qualification de "stratégique" de la composante air-sol, fut-elle modernisée .....	41
7° Les vertus spécifiques d'un missile sol-sol déplaçable .....	41
8° Le caractère financièrement acceptable et opportunément complémentaire à l'égard de la composante sous-marine d'une composante sol-sol déplaçable .....	42

9° Les risques de l'abandon d'un savoir-faire industriel unique et chèrement acquis .....	42
<b>F. L'espace .....</b>	<b>44</b>
1° Le programme Helios .....	44
2° Le programme Syracuse I .....	45
3° Le programme Syracuse II .....	45
<b>G. L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions .....</b>	<b>46</b>
1° Le programme Hermès .....	46
2° Le programme Astarté .....	46
3° Le programme Ramsès .....	47
4° La refonte de la commutation Jupiter .....	48
5° Le programme TELEMAC .....	48
<b>H. Les essais nucléaires français .....</b>	<b>48</b>
1° L'existence maintenue des pressions internationales à l'encontre des essais nucléaires dans le Pacifique .....	48
2° La réduction de huit à six du nombre des tirs annuels : un plancher suffisant mais en-deçà duquel il convient de ne pas descendre .....	50
3° Les expériences en cours ou prévues .....	51
4° La pérennité du site de Mururoa et de Fangataufa .....	52
<b>I. La Direction des applications militaires du C.E.A. : la poursuite dans un cadre budgétaire de plus en plus strict de la mise à niveau des têtes nucléaires de la force de dissuasion .....</b>	<b>53</b>
1° L'évolution des crédits de la D.A.M. : une lente érosion des crédits consacrés au coeur de la dissuasion .....	53
2° Les principaux programmes de la D.A.M. : les têtes TN 71 et 'rN 75, TN 81, les progrès concernant les cycles de maintenance, les recherches concernant les systèmes futurs .....	54
3° Le budget de la D.A.M. : l'érosion des crédits atteint un plancher au-delà duquel le maintien du potentiel d'innovation peut se trouver atteint .....	55

<b>J. La Direction des centres d'expérimentation nucléaire (DIRCEN)</b> .....	56
1° L'évolution des crédits de la DIRCEN pour 1991 : la poursuite de l'érosion .....	57
2° Les moyens de la DIRCEN .....	58
<b>TROISIEME PARTIE : LES AUTRES ACTIONS POURSUIVIES AU TITRE DE LA SECTION COMMUNE</b> .....	59
<b>A. Bref examen des principales actions couvertes par la section commune</b> .....	60
1° L'administration centrale .....	60
2° Les personnels civils extérieurs .....	60
3° Le contrôle général des armées .....	61
4° Les affaires pénales .....	61
5° Le service de santé des armées .....	62
6° Les postes permanents à l'étranger .....	62
7° Le service d'information et des relations publiques des armées .....	63
8° L'action sociale des armées .....	63
9° La Direction de la protection et de la sécurité défense .....	64
10° Les organismes interarmées .....	66
11° Les dépenses communes .....	66
12° Le service des essences des armées .....	66
<b>B. La Délégation générale pour l'armement</b> .....	67
1° L'évolution globale .....	67
2° Le titre III .....	67
3° Le titre V .....	68
4° La politique générale de la D.G.A. en 1990-1991 .....	68
5° La situation sociale dans les établissements de la D.G.A. ....	69
6° Bilan de la réorganisation du GIAT .....	73

<b>C. La Direction générale de la sécurité extérieure</b> .....	<b>77</b>
<b>1° La première traduction budgétaire de la mise en oeuvre     de la réorganisation et de la valorisation de la D.G.S.E.</b> ..	<b>77</b>
<b>2° Le titre III</b> .....	<b>77</b>
<b>3° Le titre V</b> .....	<b>78</b>
<b>Les conclusions de votre rapporteur</b> .....	<b>79</b>

Mesdames, Messieurs,

La "section commune" du budget de la Défense représente une part importante du budget des armées puisqu'avec un total de **47 707,5 MF hors pensions**, elle absorbe **24,52 % du budget des armées (hors pensions)**.

Cette section budgétaire est cependant fort hétéroclite puisqu'elle regroupe -de manière parfaitement artificielle- **quinze séries d'actions tout à fait disparates**, tant en ce qui concerne leur objet -qui va des forces nucléaires au soutien au sport militaire ou à l'action sociale des armées-, qu'en ce qui concerne leur ampleur budgétaire qui va de **26 947 MF** (titres III - V et VI) pour la Délégation générale à l'armement à **40,77 MF** pour les affaires pénales.

Afin de tenter de rendre aussi claire que possible une matière qui ne l'est guère, nous organiserons le présent rapport autour de trois parties.

Dans la première partie, il sera procédé à un bref examen d'ensemble des crédits de la section commune et de leur évolution.

**Dans une seconde partie, qui constituera le coeur du présent rapport, nous extrairons de la masse confuse de cette vaste section du budget des armées, les crédits consacrés à nos forces nucléaires et à l'espace. L'examen de ces crédits sera l'occasion de faire le point sur les moyens nucléaires de la politique française de dissuasion dans le contexte d'un environnement international changeant et incertain.**

**Dans une troisième partie de ce rapport, nous ferons rapidement état de la situation et de l'évolution des crédits de chacune des autres actions poursuivies au titre de la section commune, en mettant en exergue trois actions importantes, la Délégation générale à l'armement -action 03- et la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (D.G.S.E.)-action 07-.**

\*

\* \*

**PREMIÈRE PARTIE**

**EXAMEN D'ENSEMBLE DE L'ÉVOLUTION GLOBALE DES  
CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE**

Nécessaire, en préambule au présent rapport, l'examen de l'évolution globale des crédits de la section commune n'a cependant qu'une signification limitée compte tenu de la multiplicité et de la diversité des actions englobées dans cette section budgétaire.

## A - L'ÉVOLUTION GLOBALE DES CRÉDITS DE LA SECTION COMMUNE

Avec un total de 47 707,5 MF hors pensions, soit 24,54% du budget de la Défense, dont 19 886 MF de crédits du titre III (21,76% du total des crédits du titre III du budget des armées) et 27 821 MF de crédits des titres V et VI (26,97% des crédits des titres V et VI du budget des armées), le projet de budget de la section commune reste l'une des parties majeures du budget de la Défense.

L'évolution du budget de la section commune est contrastée.

Le titre III augmente substantiellement (+ 8,81%) compte tenu de la poursuite de la politique de rattrapage des rémunérations. Le titre V est, en revanche, comme l'ensemble du titre V des armées, sévèrement touché. Les autorisations de programmes n'augmentent que de 0,23% et les crédits de paiement de 0,76%, ce qui signifie, en termes réels, une diminution. Les autorisations de programmes du titre VI diminuent de 7% et les crédits de paiement de 0,25%.

### SECTION COMMUNE (en M.F.)

	1990	1991	% d'évolution
- Titre III	18.276,6	19.886,5	+ 8,81
- Titres V et VI	27.615,0	27 821,0	+ 0,75%
TOTAL	45 891,6	47 707,5	+ 3,96 %

## **B - LE TITRE III DE LA SECTION COMMUNE**

Le montant global des crédits du titre III de la section commune s'élève à 19 886,5 MF. Il est en progression de 8,81% par rapport à 1989. Il représente 21,76% du titre III du ministère de la Défense.

### **1. Les rémunérations et charges sociales**

Avec 14 450 MF, les rémunérations et charges sociales augmentent de 9,6%. Cette évolution favorable s'explique par la conjonction de trois facteurs principaux.

- les hausses générales de la fonction publique,
- les mesures catégorielles très importantes accordées au personnel civil et militaire,
- le plan dit "Durafour" pour le personnel civil et la transposition de ce plan au personnel militaire.

### **2. Le fonctionnement**

Avec 5 266 MF, les crédits de fonctionnement proprement dits augmentent de 6,8%. Cette évolution s'explique, d'une part, par la remise à niveau de la dotation SNCF, qui progresse d'environ 218 MF, et, d'autre part, par les crédits de fonctionnement et de vie courante qui, en plus de la revalorisation annuelle des crédits, ont bénéficié de mesures supplémentaires (par exemple l'action sociale).

## **C - LES TITRES V ET VI**

### **1. Les évolutions**

Les titres V et VI de la section commune s'élèvent à 27 821 MF, soit une diminution en termes réels par rapport à l'exercice 1990. L'ensemble représente 26,97% des titres V et VI du budget de la Défense.

Les autorisations de programmes du titre V augmentent de 0,23% et les crédits de paiement de 0,76%. Pour le titre VI les autorisations de programmes diminuent de 7% et les crédits de paiement de 0,25%.

### **2. Les programmes majeurs**

L'évolution des crédits de la section commune permettra notamment le maintien :

- des programmes nucléaires en cours (ASMP - Hadès - M4). Le programme ASMP permet l'équipement de trois escadrons du Mirage 2000 N. Le programme Hadès se verra réviser à la baisse et il est probable qu'au lieu des 120 missiles prévus, 40 seulement soient finalement livrés).
- des programmes nucléaires en développement (M45 - M5). Le nouveau missile M5 entrera en service vers le milieu de la prochaine décennie. Dans l'attente de l'entrée en service du M5, une amélioration substantielle du missile M4 (version dite M45) a été décidée pour l'équipement des premiers SNLE-NG.
- des deux grands programmes spatiaux de communications militaires et d'observation Syracuse II et Hélios ainsi que les études au profit des systèmes spatiaux futurs ;
- des programmes d'études et de développements classiques ;

- des programmes de transmissions (TELEMAC et RITTER rénové) ;
- des programmes de guerre électronique (EGIDE) ;
- des équipements des Directions et Services de la section commune, notamment dans le domaine de l'informatique et de l'infrastructure.

\*

\* \*

**DEUXIEME PARTIE**

**LES FORCES NUCLÉAIRES ET LEUR ENVIRONNEMENT**

**Les considérables évolutions politico-stratégiques en cours et les interprétations hâtives et irresponsables auxquelles elles donnent trop souvent lieu -sur tous les bords de l'échiquier politique national- justifient, cette année, une étude approfondie de l'état et des perspectives de nos forces nucléaires dans un environnement international dont les données essentielles, en matière de sécurité, sont bouleversées.**

\*

\* \*

## **I - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DU NUCLÉAIRE**

La tendance actuelle à la réduction des armements nucléaires ainsi que le climat de détente qui s'est instauré entre l'Est et l'Ouest ne doivent pas masquer la persistance, voire l'émergence d'un certain nombre de phénomènes qui concourent à souligner le risque que ferait peser sur la sécurité du pays un glissement vers une réduction, par lente obsolescence, de nos forces nucléaires. Pour autant, et plus que jamais, la stratégie française en matière de dissuasion doit rester fondée sur le principe de suffisance.

En l'état actuel et prévisible des évolutions stratégiques, un seuil stabilisé à 5 à 600 têtes stratégiques et à 100 ou 200 têtes préstratégiques suffirait, pour les quinze années à venir, à garantir la crédibilité d'une politique de dissuasion qui se devra -comme elle l'a toujours fait- de refuser tout glissement vers des concepts d'emploi du nucléaire stratégique. Il est clair qu'au delà du nombre de têtes nucléaires, la qualité et la variété des vecteurs aura une influence décisive sur la valeur dissuasive de cet ensemble.

### **1. Le désarmement nucléaire progressif de l'Alliance atlantique en Europe conforte, de fait, le rôle de la France dans la dissuasion globale en Europe**

Depuis le traité de Washington de 1987 sur les Euromissiles, on assiste à une érosion continue du rôle des armes nucléaires de l'Alliance atlantique en Europe. Les armes nucléaires de théâtre américaines sont en cours de démantèlement, et la modernisation des armes nucléaires à courte portée de l'OTAN est abandonnée. Dans le même temps, ces armes, tout comme les armes à très courte portée (artillerie) sont très substantiellement réduites sur le territoire ouest-européen. De fait, la théorie de la riposte graduée ne dispose plus des moyens nucléaires de sa crédibilité. Cette théorie est elle-même affectée par les évolutions doctrinales américaines qu'expriment les réflexions récentes sur la "dissuasion sélective" ou le caractère "ultime" de l'arme nucléaire.

Ces évolutions ne sont pas, en soi, toutes négatives et la surabondance d'armes nucléaires à très courte portée sur le territoire européen comportait des risques politiques et militaires appréciables pour une efficacité dissuasive limitée. Il reste que la non-modernisation des armes nucléaires à courte portée et le démantèlement des armes nucléaires à moyenne portée affectent la **réalité du couplage dissuasif qui existait jusqu'alors entre les Etats-Unis et l'Europe**. Les performances, et notamment l'allonge et la précision accrues des moyens conventionnels futurs compensera d'autant moins cette évolution considérable que les crédits consacrés aux systèmes d'armes recourant aux nouvelles technologies, comme à l'ensemble des forces conventionnelles, sont en constante diminution. Cette évolution constitue également une réponse très anticipée et pour tout dire bien audacieuse au gommage de certains aspects de la supériorité de l'URSS dans le domaine des armements conventionnels, en partie remise en cause par les négociations en cours et notamment les négociations C.F.E.

Longtemps abritée par le parapluie des armes nucléaires de l'OTAN et notamment par les armes de maîtrise de l'escalade déployées au-delà de son territoire national, la France tend désormais à se trouver en première ligne dans le domaine de la **défense préstratégique, voire de la défense tout court, en Europe**. Ce point nous semble être un élément important et trop souvent sous-estimé dans l'appréciation de la sécurité de notre pays.

Les difficultés actuelles de l'URSS, l'approche très constructive manifestée par l'URSS à l'égard de l'ensemble des négociations sur le désarmement et la réelle démocratisation de ce pays ne doivent pas faire oublier les incertitudes qui demeurent sur son avenir.

Ces évolutions en cours, pour considérables qu'elles soient, ne doivent pas non plus faire oublier la **puissance maintenue du potentiel nucléaire et conventionnel de l'URSS, ni l'extrême mobilité et l'extraordinaire diversité des armements tant nucléaires que conventionnels que conservera l'URSS**.

Il faut bien voir en effet que le traité TNF stipule la destruction des missiles et non des charges. Cette situation entraîne donc un retrait des charges américaines d'Europe tout en laissant un possible réemploi des charges soviétiques sur d'autres systèmes d'armes non soumis au traité.

Face au quasi retrait des charges nucléaires américaines d'Europe, il subsistera 6 à 8.000 charges stratégiques soviétiques qui peuvent fort bien frapper l'Europe. Les missiles de croisière et les avions soviétiques, aptes depuis peu au ravitaillement en vol, continuent de constituer une menace. Il faut bien voir enfin que la modernisation accélérée des forces stratégiques soviétiques (SS.18-mod 5, SS.24 et SS.25), la mise en place de missiles sol-air à charge nucléaire SA 12, efficace contre les avions, les missiles de croisière et les missiles balistiques, conféreront à elles seules à l'URSS une suprématie absolue vis-à-vis d'une Europe seule.

L'URSS conservera par ailleurs quelque 8.000 charges tactiques portées par des vecteurs modernisés mobiles et précis. Le rapatriement de ces charges derrière le rideau de fer n'altérera pas fondamentalement la possibilité de leur emploi contre l'Europe de l'Ouest.

**2. La maîtrise des armements stratégiques n'exclut ni leur sophistication croissante ni le maintien d'écart considérables entre le potentiel des Etats-Unis et de l'URSS et celui de la France**

Les récents accords de Washington prévoient un objectif de réduction d'environ un tiers des armements stratégiques des Etats-Unis et de l'URSS. Actuellement les Etats-Unis possèdent 1.968 lanceurs pour 13.634 têtes et l'URSS 2.588 lanceurs pour 12.403 têtes. La France, pour sa part, dispose de 113 lanceurs (SSBS, MSBS, Mirage IVP) pour 433 têtes. Ce déséquilibre ne sera pas fondamentalement remis en cause par la mise en oeuvre des déclarations START de juin 1990. Les Etats-Unis et l'URSS continueront de posséder au terme des réductions prévues, plus de 95% du total des armes nucléaires stratégiques existant dans le monde. En outre, l'application de l'accord START favorisera un renouvellement et une modernisation des arsenaux stratégiques, et notamment de l'arsenal soviétique,

qui se situe en-dessous des plafonds autorisés pour ce qui est des armements les plus modernes (missiles de croisière embarqués, missiles balistiques mer-sol notamment). Les plafonds prévus n'altéreront pas la poursuite des programmes soviétiques actuellement toujours activement mis en oeuvre et qui tendent à conférer une forte mobilité (missiles mobiles sur rail SS.24 ou sur route SS.25 à l'essentiel de leur composante sol-sol.

### **3. Les progrès des systèmes ABM**

Si le projet IDS a focalisé l'attention sur les recherches entreprises aux Etats-Unis dans le domaine de la défense antimissiles, on ne doit pas oublier que l'URSS poursuit très concrètement un important programme de renforcement de sa défense antimissile. Trois radars à balayage électronique semblent sur le point de fonctionner pour ce qui est de l'alerte à longue distance. Des radars de poursuite tendant à permettre l'engagement à basse altitude des têtes adverses sont actuellement en place. L'URSS dispose d'une centaine d'intercepteurs antimissiles. En outre certains missiles sol-air tel le SA.10 ou le SAX.12 ont des capacités antimissiles. On rappelle également la longue expérience soviétique dans le domaine des armes à énergie dirigée. L'ensemble de ces évolutions en cours rend nécessaire la poursuite des programmes tendant à améliorer la furtivité et le durcissement de nos têtes nucléaires.

### **4. Les risques de prolifération du nucléaire**

La crise du Golfe a mis en lumière les risques inhérents à la prolifération nucléaire et chimique ainsi qu'à l'accès d'un nombre croissant de pays à la technologie des missiles. Cette prolifération, dont sont sur le point de bénéficier un certain nombre d'Etats potentiellement menaçants, pourrait constituer une menace très directe contre les intérêts et la sécurité de notre pays. Ce risque est d'autant plus grand qu'il est à craindre que nombre de pays virtuellement possesseurs du nucléaire ou sur le point d'acquérir la possibilité de répandre des substances chimiques par la voie de missiles à moyenne ou longue portée, ne respectent pas la logique de la dissuasion.

\*

\* \*

S'il existe encore aujourd'hui un certain équilibre nucléaire en Europe, les évolutions qui viennent d'être rappelées pourraient conduire à un **déséquilibre en faveur de l'URSS**. Cela d'autant plus que les systèmes de défense soviétiques, en particulier ABM, présentent une efficacité certaine. Aucun système de défense de ce type n'existe pour la défense de l'Europe. Par ailleurs même si les systèmes spatiaux envisagés dans le cadre de l'IDS étaient déployés, ils ne présenteraient pour la défense de l'Europe qu'une efficacité très relative.

**Le problème des risques résultant de la prolifération des missiles et, bientôt, du nucléaire dans le tiers-monde, et notamment dans la région méditerranéenne, doit de plus en plus être pris en compte.**

\*

\* \*

## **II - LES FORCES NUCLÉAIRES FRANÇAISES**

### **A - Observation liminaire : le contexte budgétaire de la dissuasion nucléaire**

Si les crédits consacrés à la dissuasion nucléaire constituent -tant sur le plan budgétaire que sur le plan politique- la partie la plus importante du budget de la section commune, ces crédits sont malaisés à identifier. En outre les crédits consacrés aux forces nucléaires de dissuasion ne ressortissent pas tous du domaine de la section commune du budget des armées.

#### **1. La participation importante de la section Marine au maintien à niveau des forces nucléaires stratégiques**

La section Marine est très largement concernée dans la mesure où elle prend en charge la poursuite du programme de refonte des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ainsi que la construction et la mise au point des sous-marins nucléaires de la nouvelle génération dont la livraison d'un premier exemplaire -beaucoup plus performant et notamment plus silencieux que ses prédécesseurs- est, avec un retard de six mois sur la programmation militaire, prévue pour 1994. On rappelle que le surcoût du sous-marin de la nouvelle génération avait été de l'ordre de 900 MF pour la seule année 1989.

Ce surcoût, assez considérable, s'expliquait largement par l'ambition d'un programme qui impliquait l'exploration de domaines technologiques jusqu'alors inconnus en France et, de ce fait, d'un coût d'exploration difficilement chiffrable. Les surcoûts paraissent désormais maîtrisés et le coût réel du programme est par ailleurs pris en compte dans la programmation révisée.

Étalé sur quinze années de 1993 à 2008, et six unités, le programme de SNLE-NG devrait requérir quelque 62 milliards de francs (1990) pour la seule construction des sous-marins. Le coût de développement a été de l'ordre de 15 milliards (francs 1990). Des

crédits additionnels non négligeables devront être prévus pour la logistique, la formation et l'amélioration des transmissions (construction d'une nouvelle station). Avec l'adaptation au missile M5, l'ensemble du programme devrait s'élever à environ 126 milliards de francs.

En dépit du fait que, pour la première fois, le poids budgétaire de la FOST décroisse (- 3,6%) dans le budget de la Marine, l'importance de la part des crédits de la Marine consacrés à la dissuasion doit être notée, dans la mesure où -à budget sensiblement égal- elle affecte les crédits consacrés aux autres missions de la Marine. En dépit de la légère décroissance des crédits consacrés pour 1991 à la FOST, le problème demeure crucial. Cette légère inversion de tendance est en effet conjoncturelle. Elle s'explique par la décroissance de flux financiers nécessaires au programme de refontes M4 qui est pour l'essentiel réalisé. La croissance des flux va reprendre avec la montée en puissance du programme SNLE-NG. Or, dans le même temps, la Marine nationale doit assurer le renouvellement d'une flotte vieillissante, la réalisation d'un nouveau programme de porte-avions longtemps différé, la participation -à hauteur de 20%- au programme Rafale afin d'assurer le renouvellement, tardif, des Crusader. La Marine nationale doit en outre simultanément faire face à des coûts de carénage en forte augmentation compte tenu du vieillissement de nos bateaux et de la complexité croissante de leurs équipements.

#### **- La poursuite du programme de refontes M4**

Le programme de refontes M4 des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins comporte la réalisation de quatre refontes, dont trois sont achevées à ce jour. La refonte du Tonnant s'est déroulée sans retard majeur à Cherbourg de 1985 à 1987. Celle de l'Indomptable a eu lieu à Brest de 1986 à 1989. Ces deux refontes ont été un succès au plan des performances obtenues, notamment au niveau acoustique. La refonte du Terrible s'est achevée à Cherbourg en juillet 1990. Celle du Foudroyant est en cours à Brest et sera achevée en 1993.

Le programme des refontes M4 sera normalement poursuivi sur la période 1990-1993. 400 MF d'autorisations de

programmes et 978 MF de crédits de paiement sont inscrits au projet de budget pour 1991 au titre des refontes M4.

Il convient en outre de mentionner que l'entretien de la FOST représente pour la Marine un effort de près de 1.500 MF en autorisations de programmes et de l'ordre de 1.200 MF en crédits de paiement.

**- Le S.N.L.E.-N.G.**

La commande du premier SNLE-NG Le Triomphant est intervenue en 1987 pour une admission au service actif en 1994. Celle du deuxième SNLE-NG Le Téméraire a eu lieu en 1989 pour une admission au service actif en 1997. Le n° 3 doit être commandé en 1993 pour une entrée en service en 2000. 7.680 MF d'autorisations de programmes et 6.373 MF de crédits de paiement sont inscrits au projet de budget pour 1991 au titre du programme de SNLE-NG.

Ce programme devrait donc s'étaler entre 1994 et 2008 au rythme d'une livraison tous les deux ans et demi.

On rappelle que, quoique d'un tonnage inférieur (14.000 tonnes contre 18.000 tonnes) aux sous-marins américains de la classe Ohio, le SNLE-NG devrait avoir des performances et un niveau de discrétion comparables voire, dans certains domaines, supérieurs. Sa vitesse sera identique et sa profondeur de plongée inférieure.

A l'heure où la composante sous-marine semble appelée à jouer un rôle prépondérant, voire exclusif, dans la dissuasion française, on rappelle que des progrès demeurent possibles dans les domaines de la détection magnétique et, dans une moindre mesure, de la détection acoustique ainsi que dans le domaine des sonars actifs en dépit de problèmes de localisation.

**On rappelle également le risque, pour les SNLE français, qui résulte de l'emploi programmé par certains Etats, des armes nucléaires dans la lutte anti sous-marine.**

**On rappelle enfin que la transmission des ordres aux sous-marins nucléaires implique, par nature, des réseaux complexes qui, en dépit de leur redondance et des travaux de durcissements remarquables dont ils ont fait l'objet en France, peuvent comporter des vulnérabilités, notamment aux impulsions électromagnétiques ainsi que des risques d'altération passagère de leur fiabilité.**

**Les arguments qui militent en faveur de la nécessité du maintien d'une composante sol-sol sont multiples et de nature diverse. Celui d'une possible vulnérabilité des SNLE n'est pas le plus déterminant selon votre rapporteur.**

**Il reste qu'en dépit du saut technologique que représentera le SNLE-NG, il paraît audacieux de faire dépendre en dernier recours la sécurité du pays d'un système stratégique unique et non déployé sur le territoire national.**

## **2. La participation de la section air au maintien à niveau des forces nucléaires**

**La section Air est concernée par la mise en place d'un vecteur aérien adapté pour l'emport du missile ASMP 2000 N dont le nombre total a été ramené de 5 escadrons à 3 escadrons. Le premier escadron Mirage 2000 N-ASMP est opérationnel depuis juillet 1988 et le second l'a été en 1989. Nous rappelons que la section Air a supporté en outre le coût de l'adaptation de 18 Mirage IV au missile ASMP ainsi que la remotorisation des 11 ravitailleurs C 135.**

## **3. Le rôle de la section "Forces terrestres"**

**La section Terre enfin est concernée, notamment par la mise au point des réseaux de transmissions du système sol-sol Hadès ainsi que par la mise en place de moyens (Elodée, drone CL 289) de**

surveillance du champ de bataille qui pourraient contribuer à l'acquisition des objectifs des armes préstratégiques.

On doit noter que l'abandon du système de radar hélicopté Orchidée remet à l'ordre du jour le problème de l'insuffisance des moyens d'acquisition des objectifs de la composante préstratégique de la dissuasion.

\*

\* \*

Pour le reste la majeure partie des crédits consacrés à la force de dissuasion ressortissent à l'action 03 de la section commune : Délégation générale à l'armement ; rubriques 51.88 : Atome stratégique et préstratégique ; 51.89 : Engins stratégiques et préstratégiques et 52.72 : Investissements F.N.S. de la Direction des engins. A ces crédits il convient d'ajouter ceux de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires qui font l'objet d'une rubrique spécifique de la section commune (action 12).

. La rubrique 51.88 atome stratégique et préstratégique couvre l'ensemble des études, développements et réalisations des charges nucléaires ainsi que les développements et fabrications des systèmes de propulsion nucléaire des SNLE. Elle alimente les crédits consacrés aux applications militaires du CEA qui feront l'objet d'un examen particulier dans le cadre du présent rapport. La rubrique 51.88 est caractérisée par une érosion des crédits qui, après la forte augmentation (+ 10,3%) qu'ils avaient connue de 1987 à 1988 avaient commencé à stagner en 1989 : 8.761 millions de francs en autorisations de programmes et 8.446,7 en crédits de paiement contre 8.763 millions de francs et 8.797 millions de francs en 1988 pour diminuer en 1990 avec 8.377 MF d'autorisations de programmes et 8.365 MF de crédits de paiement. Cette diminution des crédits qui s'expliquait en partie par le bon déroulement des travaux en cours, par une diminution relative des dépenses d'étude et de recherche, par une amélioration sensible de la productivité du C.E.A. ainsi que par la réduction du nombre de tirs se confirme : pour 1991, : 8.343 MF en autorisations de programmes et 8.325 MF en crédits de paiement.

. La rubrique 51.89 engins stratégiques et préstratégiques connaît une grande stabilité qui se traduit par une baisse en termes réels : 8.765 MF en A.P. et 7.728 MF en C.P contre 8.271 MF d'A.P. et 8.043 MF de C.P. dans le précédent budget. On note la poursuite dans les conditions prévues du programme M45 et le glissement de l'horizon 1994 à l'horizon 2004-2005 du programme M5. L'avenir du programme S4 paraît incertain.

Nonobstant le fait que certains programmes ou certaines parties de programmes ne figurent pas dans la section commune, il a paru utile à votre rapporteur de faire -à la veille de ce qui risque d'être une nouvelle remise en cause des objectifs de stricte suffisance inscrits dans la loi de programmation militaire- le point exhaustif et synthétique de l'ensemble des programmes concourant au maintien à niveau de la capacité nucléaire de la France et cela quelle que soit l'origine budgétaire de leur financement. De fait le projet de budget dans son ensemble pour 1991 permet d'assurer le maintien de la crédibilité de la capacité de dissuasion nucléaire de la France dans la plupart des secteurs actuellement prioritaires. Certaines inquiétudes fortes apparaissent pour l'avenir.

Or, les systèmes nucléaires se préparent longtemps à l'avance, compte tenu des délais de développement et d'expérimentation souvent supérieurs à dix ans.

## **B - GÉNÉRALITÉS**

### **1. L'approche d'un seuil de suffisance qui restera figé pour de longues années**

La France est sur le point de disposer d'environ 500 têtes nucléaires stratégiques. Ces têtes proviendront pour l'essentiel, de nos missiles MSBS M4 qui équipent les SNLE de la FOST à raison de 16 missiles à 6 têtes chacun pour les trois -et bientôt quatre- SNLE refondus M4. Les autres têtes sont déployées sur les 18 missiles sol-sol S3D du Plateau d'Albion. Sont également généralement considérées comme stratégiques les têtes des missiles ASMP qui

équipent la quinzaine de Mirage IV encore en service. Votre rapporteur émet pour sa part certaines réserves quant à la qualification de stratégie appliquée au couple Mirage IVP-ASMP. En effet, l'aptitude de cet ensemble à effectuer des missions contre des objectifs vitaux dans la profondeur du territoire de l'adversaire potentiel ne paraît pas évidente. On rappelle que le Mirage IVP doit être ravitaillé en vol et que l'aptitude de cet avion - remarquable et modernisé mais ancien - à mener à bon terme une mission stratégique comportant, de ce fait, une frappe nucléaire massive précédée d'une pénétration de plusieurs milliers de kilomètres en territoire hostile fortement défendu en moyens sol-air et air-air, est douteuse.

Le remplacement du M4 par le M45 au début 1995 puis, au début du siècle prochain, le remplacement souhaitable de l'ASMP par un ASLP, la définition d'un nouveau missile sol-sol à forte capacité de pénétration et le remplacement du M45 par le M5 ne modifieront pas substantiellement le seuil quantitatif en passe d'être atteint par notre arsenal stratégique.

Ces programmes ne feront qu'assurer le maintien de la crédibilité de notre dissuasion en assurant une nécessaire mise à niveau qualitative du potentiel existant.

**2. Des systèmes performants, mais dont la nécessaire relève n'est pas assurée.**

Les vecteurs stratégiques (M4 - S3) et préstratégiques (Hadès, ASMP) de la force de dissuasion, définis au milieu des années soixante-dix, sont en passe de constituer, en dépit de certains retards dans leur mise en service, un ensemble cohérent, efficace et suffisant en l'état actuel des menaces.

Cependant certaines inquiétudes pèsent sur la nécessaire relève de ces moyens au tournant du siècle. Aucun missile stratégique nouveau n'a été défini depuis le M4 dont la conception date de la fin des années soixante-dix. Le missile M45 ne constituera en effet qu'une extrapolation du M4, essentiellement

modifié dans sa tête qui, mieux profilée, sera plus furtive et mieux durcie.

**Les crédits consacrés à des systèmes futurs sont faibles : 107 MF d'autorisations de programmes et 60 de crédits de paiement pour le M5. Or ce missile a vocation à constituer l'essentiel, voire la totalité, de la composante stratégique de la dissuasion à partir de l'année 2005. En revanche, quelque 1.500 MF d'autorisations de programmes et environ 600 MF de crédits de paiement semblent réservés pour un futur missile sol-sol dont le sort est incertain. Rien, semble-t-il, n'est prévu pour le futur ASLP, sauf à considérer que tout ou partie des crédits consacrés au futur missile sol-sol puissent être basculés sur le programme ASLP en cas d'abandon du programme S 45. Quoiqu'il en soit, la complexité des programmes et la nécessité de maintenir le niveau des équipes de recherche impliquent impérativement une continuité des financements sur une longue période.**

### **3. L'amorce d'un déséquilibre entre les armements stratégiques et les armements préstratégiques.**

Il doit être clair que la conception française de la dissuasion exclut toute notion de bataille nucléaire.

La frappe préstratégique est un ultime avertissement global et non renouvelé destiné à marquer la détermination de recourir au nucléaire stratégique en cas de poursuite d'une agression mettant en cause les intérêts vitaux du pays. Pour autant, les moyens de cet avertissement ultime sont en passe d'atteindre un plancher en deça duquel il serait dangereux de descendre. En effet les missiles sol-sol Pluton de l'armée de terre ne seront pas remplacés nombre pour nombre par les Hadès, dont il est probable que 40 missiles Hadès au lieu des 120 initialement prévus seront déployés. Quant aux ASMP préstratégiques, leur nombre paraît devoir se stabiliser bien en dessous de la centaine.

Ces moyens constituent un seuil.

En effet, le risque du tout ou rien ne doit pas être sous-estimé. Les forces conventionnelles subissent des réductions importantes en France depuis le début des années quatre-vingt. Les réductions quantitatives importantes ne sont qu'en partie compensées par des améliorations qualitatives souvent retardées, établies et portant, dans tous les cas, sur des séries fortement révisées à la baisse. Une tendance analogue apparaît dans la plupart des autres Etats européens. Dans le même temps les armes nucléaires à courte portée déployées en Europe sont en passe d'être très fortement réduites en même temps que l'obsolescence de leurs lanceurs et l'environnement politique qui les entoure diminue fortement leur crédibilité.

\*

\* \*

Nous allons désormais examiner dans le détail l'état et les perspectives des forces nucléaires françaises. Dans un souci tout à la fois de clarté et d'exhaustivité, nous ferons cette étude sous sept rubriques. Ce choix aura pour conséquence certains chevauchements entre les rubriques.

- Les crédits consacrés à l'atome stratégique et préstratégique (chapitre 51.88, articles 10 et 50 de l'action 3, Délégation générale à l'armement, de la section commune): point C.

- Les crédits consacrés aux engins stratégiques et préstratégiques (chapitre 51.89, articles 10 et 50 de l'action 3, Délégation générale à l'armement, de la section commune): point D.

- Les crédits consacrés à l'espace (chapitre 51.89, article 70 de l'action 3, Délégation générale à l'armement, de la section commune): point E.

- L'environnement des forces nucléaires. Les crédits consacrés à l'environnement des forces nucléaires sont abordés par des rubriques

diverses. L'importance du problème des transmissions des ordres de tir justifie cependant une étude spécifique) : point F.

- **Les essais nucléaires français : point G** : les crédits consacrés aux essais nucléaires et à leur environnement proviennent de sources diverses et notamment des crédits de la DAM et de la DIRCEN (action 12 de la section commune). Il a cependant paru utile de rassembler dans une rubrique unique la problématique des essais nucléaires français.

- **La Direction des applications militaires (DAM) du C.E.A.** est abondée par la ligne 51.88 de la section commune : point H. Les crédits consacrés à la DAM apparaissent donc par ailleurs sous des rubriques déjà citées (atome stratégique et préstratégique, essais nucléaires français, DIRCEN). Il est néanmoins apparu nécessaire d'examiner dans son ensemble l'activité de la DAM qui constitue - dans le cadre d'une entité administrative et budgétaire bien définie - l'organe de recherche garantissant la pérennité de la dissuasion. De même, certaines des activités de la DAM sont analysées sous d'autres rubriques : point I.

- **La Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN)** apparaît sous la rubrique de l'action 13 de la section commune. Les activités de la DIRCEN sont par ailleurs abordées au point G consacré aux essais nucléaires. Comme pour ce qui est de la DAM, il est apparu utile d'identifier de manière spécifique les activités de la DIRCEN, qui comme la DAM, constitue une unité administrative et budgétaire.

## **C - L'ATOME : LES CRÉDITS PRINCIPALEMENT CONSACRÉS AUX TÊTES STRATÉGIQUES ET PRÉSTRATÉGIQUES (51.88)**

L'érosion des crédits consacrés aux têtes nucléaires se poursuit : 8.343 MF en A.P. et 8.325 MF en C.P. contre respectivement 8.377 MF d'autorisations de programmes et 8.364 MF de crédits de paiement en 1990.

## **1. L'atome stratégique (51.88 - article 10).**

**Les crédits consacrés à l'atome stratégique restent prépondérants puisqu'ils portent sur 7.725,6 MF d'autorisations de programme et 7.617,8 MF de CP.**

**Les principaux postes de dépenses portent sur la production de matières nucléaires, les études amont (hors matières nucléaires) de la DAM, le développement des têtes TN 75 du missile M45 ainsi que sur les expérimentations ; le développement de la propulsion nucléaire est également pris en charge sous cette rubrique à hauteur d'environ 400 MF de CP et d'AP.**

**On examinera plus en détail, dans les développements consacrés à la DIRCEN, à la DAM et aux essais nucléaires l'utilisation des crédits consacrés à l'atome stratégique.**

**On se bornera à indiquer ici que les efforts portent actuellement principalement sur trois axes : l'amélioration de la furtivité et l'allègement des têtes, l'amélioration de la sécurité nucléaire, grâce notamment au recours aux explosifs dits "insensibles" et enfin l'amélioration de la durée de vie des composants qui permet des réductions importantes des coûts de maintien en condition opérationnelle.**

**En dépit de son caractère très ambitieux impliquant le recours à des technologies délicates et nouvelles, le programme TN 75 (réduction de la masse, augmentation de la furtivité, maintien de la puissance de la charge) se poursuit sans difficultés techniques majeures.**

## **2. L'atome préstratégique (51.88 article 50)**

Compte tenu de l'arrivée à maturité des programmes en cours les crédits consacrés à l'atome préstratégique **diminuent fortement** : 617,7 MF d'autorisations de programmes et 707,2 MF de crédits de paiement contre 830 MF et 818 MF en 1990.

Le gros des dépenses porte sur le développement des têtes TN 90 du missile Hadès. La fabrication des dernières têtes TN 80 et 81 du programme ASMP se poursuit à des coûts maîtrisés et le maintien en condition opérationnelle des têtes continue de faire l'objet d'amélioration qualitative et de réduction de coûts.

## **D - LES VECTEURS DE LA DISSUASION : LES ENGINES STRATÉGIQUES ET PRÉSTRATÉGIQUES (51.89)**

Comme l'ensemble des crédits consacrés à la dissuasion, la rubrique engins stratégiques et préstratégiques connaît une érosion sensible en termes réels : 8.765 MF en AP, 7.728 MF en CP, contre 8.721 MF en AP et 8.043 MF en CP pour le dernier exercice budgétaire.

### **1. Les engins stratégiques (51.89 - article 10)**

7.375 MF d'AP et 5.674 MF de CP leur sont consacrés contre 6.421 MF et 5.698 MF en 1990.

Les principales dépenses portent sur les développements, le maintien en condition opérationnelle des vecteurs qui reste un poste lourd, les études et, enfin, les fabrications elles-mêmes qui sont le poste le moins important.

- **Le programme M4.** Ce programme se poursuit de manière parfaitement satisfaisante. Les deux premières dotations de missiles ont été opérationnelles respectivement en 1985 et 1987. La troisième a été embarquée comme prévu au milieu de cette année. Le programme M4 constitue naturellement, en termes budgétaires, la plus grosse charge de la rubrique engins stratégiques. Son coût est cependant parfaitement maîtrisé, tant pour la partie missile que pour la partie têtes (TN71).

- **Le programme M45.** Les travaux relatifs à la modification du M4 afin d'y adjoindre une tête sensiblement plus furtive dotée d'aides à la pénétration améliorées (tête TN75) se poursuivent selon l'échéancier prévu. Ces travaux, commencés en 1988, seront achevés afin de permettre de doter, dès 1994, le premier SNLE de la nouvelle génération du missile M45. Le premier essai de la version M45 du M4 est prévu pour la fin de l'année 1991. Le coût de ce programme est maîtrisé et les crédits qui lui sont consacrés sont suffisants.

- **Le renouvellement de la composante sol-sol.**

Pour des raisons qui ont longuement été exposées l'année dernière par votre rapporteur, l'évolution actuelle vers la réduction des armements nucléaires occidentaux en Europe ainsi que la sophistication croissante des armements nucléaires et des défenses ABM soviétiques rendent nécessaire le maintien d'une seconde composante stratégique. On rappellera en outre que l'affirmation du maintien d'une triade dans la dissuasion française n'est pas réaliste, dès lors que les performances de l'ASMP et de son vecteur ne peuvent sérieusement permettre d'analyser ce système d'arme comme un système stratégique.

Il semble que le projet de budget ait prévu, ainsi que la loi de programmation l'y invite, des crédits d'études destinés à définir les contours d'une nouvelle composante sol-sol au tournant du siècle. Les crédits qui s'élevaient à quelque 1.500 MF d'AP et 600 MF de CP dans le projet de budget permettaient de maintenir le savoir-faire national en matière de missiles stratégiques. L'avenir de ces crédits est-il confirmé dans le cas où le Gouvernement choisirait d'abandonner le futur missile sol-sol ?

- **Le programme M5.** Ce missile est destiné à remplacer le M45 sur les SNLE de la nouvelle génération vers le milieu de la prochaine décennie afin d'assurer le maintien de la crédibilité de la composante maritime de la dissuasion face aux évolutions technologiques en cours. Une première synthèse des études préliminaires, abondée par des crédits faibles (107 MF en AP, 60 en CP, devrait être disponible au cours de l'année 1991. Le début de la phase de développement devrait intervenir en 1995 pour une mise en service en 2005.

## **2. Les engins préstratégiques (51.89 article 50)**

Conséquence de l'arrivée à maturité et de la réduction des programmes en cours, les crédits consacrés aux engins préstratégiques connaissent une forte diminution : 1.390 MF en AP (contre 2.300 MF en 1990) et 2.056 MF en C.P. (contre 2.359 MF en 1990).

Le gros des crédits reste consacré aux fabrications, le maintien en condition opérationnelle des missiles reste un poste important abondé par quelque 527 MF d'autorisations de programmes et 458 MF de crédits de paiement, alors que les crédits consacrés aux développements sont désormais relativement modestes.

- **L'A.S.M.P.** Le programme est pratiquement achevé et une soixantaine de missiles sont désormais livrés. L'A.S.M.P. est opérationnel depuis 1986 sur le Mirage IV P, depuis 1988 sur le Mirage 2000 N et depuis 1989, sur Super-Étendard. Le programme s'achève à un coût maîtrisé qui pèse faiblement sur la rubrique engins préstratégiques. L'ensemble du programme, en cours d'achèvement, porte sur environ 90 missiles pour un coût total d'environ 8 milliards de francs (1989), dont 5,6 pour la partie missiles et 2,4 pour les têtes.

- **Le programme Hadès.** L'ensemble des tirs expérimentaux a été achevé avec succès et les moyens industriels de la production sont en place pour une entrée en service des premiers missiles à la fin 1991. Les crédits pour 1991 nécessaires à la bonne exécution de ce

programme sont de l'ordre de 1.000 MF d'autorisations de programmes et un peu plus en crédits de paiement.

**Le coût d'ensemble de ce programme pour 120 missiles et 60 véhicules est estimé à 17,5 milliards de francs 1990 dont 6 milliards de dépenses de développement.**

La réduction de ce programme à 20 lanceurs et 40 missiles déployés sur les camps de Mailly et de Suippes devrait permettre de ramener à 13,5 milliards de francs le coût de ce programme.

Votre rapporteur ne partage pas les critiques, qu'il juge simplistes, sur l'inutilité du programme Hadès compte tenu des évolutions à l'Est et de la portée réduite d'un "missile qui ne pourrait frapper que des Etats désormais amis".

**Il faut en effet bien voir que le Hadès sera le seul missile sol-sol mobile moderne déployé en Europe de l'Ouest.**

Son importance politique et militaire en termes de dissuasion et de découplage sera de ce fait décisive face aux quelque 8.000 têtes nucléaires non stratégiques placées sur des lanceurs mobiles et modernisés qui subsisteront en URSS. Il faut bien voir en outre que le Hadès est un missile précis, mobile et transportable. Ces caractéristiques pouvaient le rendre apte à jouer un rôle fédérateur dans le contexte du vide stratégique qui apparaît en Centre-Europe. Quoi qu'il en soit, la précision du Hadès et la nature des charges qui l'arment n'en font pas une arme anti-cité destinée à frapper des populations, mais un système destiné à signifier une frappe antiforce significative unique, ultime et non renouvelée. Or rien n'indique, à cet égard, que des forces potentiellement menaçantes resteraient cantonnées derrière les frontières de l'URSS. La mobilité accrue des forces soviétiques indique tout au contraire que dans le cas -aujourd'hui fort improbable- d'intervention soviétique à l'encontre de l'Europe occidentale, des percées rapides et profondes des unités soviétiques les plus mobiles (GM) seraient d'autant plus à prendre en compte qu'il existe désormais un vide militaire en Centre-Europe. Il serait en tout

état de cause irréaliste de délivrer un ultime avertissement à des forces qui, cantonnées derrière leurs frontières, n'auraient pas signé une agression majeure. C'est en fonction de l'ensemble de ces considérations que la portée (450 kilomètres) du Hadès doit être évaluée. Enfin, il faut bien voir que, seul système sol-sol moderne existant en Europe occidentale, le Hadès a des qualités d'invulnérabilité supérieures à celles des autres systèmes déployés en France.

C'est dans le contexte du vide nucléaire qui apparaît en Europe face à un potentiel conventionnel et nucléaire soviétique d'ores et déjà modernisé, très mobile et qui restera considérable, même après les accords de contrôle des armements en gestation, qu'il faut poser le problème du Hadès comme d'ailleurs celui du futur missile sol-sol.

A cet égard, conscient que le Hadès doit rester une arme de dissuasion, votre rapporteur estime que le nombre optimal devrait être de 40 lanceurs et donc de 60 missiles.

## **E - LA NÉCESSAIRE MODERNISATION DE LA COMPOSANTE SOL-SOL**

Votre rapporteur constate que les études prévues pour une future tête nucléaire stratégique adaptable au missile M5 sont en partie extrapolables pour la tête d'un futur missile sol-sol, l'équation de base restant la même : maintien de la puissance de la charge dans une tête plus profilée et moins lourde. Il constate également que le projet de budget semble réserver quelque 1 500 MF d'AP et plus de 600 MF de CP à la veille technologique concernant un futur missile sol-sol.

Votre rapporteur constate cependant que des menaces convergentes semblent peser sur l'avenir du missile sol-sol futur.

Le maintien d'une composante sol-sol apparaît plus que jamais nécessaire pour l'avenir.

**A cela neuf raisons majeures.**

**1. L'environnement stratégique en Europe.** On a illustré dans la seconde partie de ce rapport le déséquilibre nucléaire en gestation en Europe : l'arsenal stratégique et préstratégique soviétique est en passe d'être réduit et déplacé vers l'Est. Mais, dans le même temps, tout en restant surabondant (6 à 8.000 têtes stratégiques en cas de signature et d'exécution effective des accords START, et au moins 8.000 têtes non stratégiques), les armes nucléaires soviétiques sont intensément modernisées, notamment par un recours généralisé à la mobilité des systèmes sol-sol. Du côté de l'Europe de l'Ouest, on assiste en revanche tout à la fois au démantèlement prévu des armes nucléaires à moyenne portée et à la diminution, à l'obsolescence et à la remise en cause politique des armes à courte portée.

**2. Il existe une convergence dangereuse entre l'objectif historique de l'URSS, pour la seconde partie de ce siècle, qui reste plus que jamais d'obtenir la disparition de tout système nucléaire d'Europe occidentale, d'une part, et l'hostilité d'une partie grandissante des opinions publiques en Europe centrale et en Allemagne à l'égard du nucléaire, d'autre part.** Cette convergence, qui engendrera une pression de plus en plus forte -et d'ores et déjà perceptible- à l'encontre des systèmes nucléaires britannique et français, rend particulièrement inopportune toute réduction unilatérale de ces forces au regard des programmes de stricte suffisance initialement prévus pour le maintien de leur capacité dissuasive à l'aube du siècle prochain.

**3. La persistance d'une menace à l'Est en raison tant de l'instabilité du régime soviétique que de la puissance militaire maintenue de l'URSS ; l'apparition de menaces majeures au Sud ; le vide militaire en gestation en Europe occidentale et orientale ; le découplage croissant entre la défense des Etats-Unis et celle de l'Europe ; l'instabilité potentielle de l'Europe de l'Est ; la disparité grandissante existant entre les ambitions économiques et monétaires de la Communauté et sa faiblesse diplomatique et militaire sont autant d'événements qui confèrent une urgence nouvelle à l'émergence d'une défense européenne véritable.**

Or, il faut bien voir que, dans le contexte de la diminution de l'engagement conventionnel des Etats-Unis à l'égard de l'Europe et dans celui, plus grave encore, de l'érosion de l'engagement nucléaire américain à l'égard du vieux continent, l'inévitable débat sur la mise sur pied d'une défense européenne ne pourra éluder le problème de la dissuasion nucléaire. Dans un tel environnement, des systèmes sol-sol antiforces, peu vulnérables, performants et déplaçables, tels que le S4, pourraient avoir un rôle de dissuasion antiforce élargie beaucoup plus significatif à l'égard de nos partenaires européens que celui -par ailleurs indispensable- des M45 ou M5 de nos S.N.L.E. porteurs de la dévastation potentielle de la majorité des centres de vie de l'adversaire possible.

Avec le démantèlement des systèmes nucléaires à moyenne portée, avec l'érosion politique et militaire de la crédibilité des systèmes nucléaires à courte et très courte portées, avec la réduction unilatérale de ses forces conventionnelles dont les niveaux -à l'encontre de ceux de l'URSS- se situeront en dessous des plafonds du futur accord FCE, avec le ralentissement de la modernisation de ses forces conventionnelles, la défense de l'Europe occidentale glisse imperceptiblement mais sûrement vers la vulnérabilité au redoutable dilemme "du tout ou rien".

Dans un tel contexte, l'apport de nos SNLE -décisif pour la crédibilité de la dissuasion nationale- à la dissuasion globale en Europe pourrait ne pas être déterminant. En revanche, par sa seule existence, la contribution d'un petit missile peu vulnérable apte à effectuer une frappe préstratégique d'ultime avertissement, sélective mais décisive, sur le coeur du seul dispositif militaire menaçant l'Europe occidentale, pourrait s'avérer déterminante.

4. En raison de son enracinement -et, le cas échéant, de sa dispersion- sur le sol national et, par conséquent, de l'importance de l'agression à mener pour en faire disparaître le risque qu'elle présente pour tout adversaire potentiel, ainsi que du caractère par nature identifiable d'une telle agression, le maintien d'une composante stratégique sol-sol crédible semble nécessaire pour pérenniser la sanctuarisation du territoire national.

A cause de l'emplacement connu de ses silos et de leur vulnérabilité à une opération chirurgicale menée avec des moyens nucléaires voire conventionnels sophistiqués, le positionnement, en permanence, d'un système fixe sur plateau d'Albion assure de plus en plus mal une telle sanctuarisation.

**Le même raisonnement peut s'appliquer aux bases aériennes abritant les avions porteurs d'u futur ASLP.**

5. Quoique assurée à moyen terme par les S.N.L.E. de la nouvelle génération, rien ne permet d'affirmer que l'indétectabilité des sous-marins nucléaires sera toujours garantie, compte tenu notamment des progrès continus de la défense A.S.M. (utilisation programmée d'armes nucléaires A.S.M. par les Etats-Unis et l'URSS) des possibilités accrues existant dans le domaine de la guerre des mines en eaux profondes et des recherches effectuées dans certains pays, notamment dans le domaine de la détection des champs électromagnétiques ou de l'observation par satellite des sillages des submersibles en plongée.

Il faut également bien voir que les transmissions entre la terre (ou l'air) et les SNLE impliquent des réseaux dont la complexité, malgré leur redondance et leur durcissement, interdit - semble-t-il - d'exclure absolument la possibilité de vulnérabilités temporaires notamment en cas de fortes agressions par impulsion électromagnétique.

En outre la disparition non élucidée d'un S.N.L.E. est un risque accidentel mais aussi militaire qui ne peut pas raisonnablement être exclu par un pays comme la France.

Il est essentiel que la crédibilité de la dissuasion dans son ensemble ne puisse être affectée par une telle disparition, qui ne serait constatée qu'avec un fort retard sur l'événement, alors même que le potentiel dissuasif de la France repose principalement sur trois sous-marins à la mer.

6. Quant à la composante dite stratégique air-sol -fort efficace au niveau préstratégique-, elle est actuellement obsolète dans sa vocation stratégique compte tenu des exigences de ravitaillement en vol et de la densité de la défense aérienne du sanctuaire de l'adversaire potentiel. L'A.S.L.P. améliorera les capacités préstratégiques de la composante air-sol, mais la vocation stratégique de ce missile restera aléatoire. Une composante stratégique est une composante apte à produire des effets massifs et dévastateurs au coeur du territoire de l'adversaire potentiel. Or, si l'on peut espérer une portée supérieure à 1.000 kilomètres pour le futur missile ASLP, une telle portée ne pourra être atteinte qu'à haute altitude, avec de ce fait des possibilités d'interception. Quoiqu'il en soit, il est douteux que le stato-réacteur puisse propulser le futur ASLP à plus de 1.500 mètres par seconde. Or, à cette vitesse, un missile, quelle que soit sa furtivité, présente une possible vulnérabilité. Cette considération mérite d'autant plus d'être pesée qu'à l'encontre de ce qu'il en est pour les missiles de croisière américains, le nombre limité d'A.S.L.P. interdira tout effet de saturation.

Le maintien d'une composante air-sol est nécessaire par sa souplesse d'emploi, par son aptitude à la gesticulation dans la gestion d'une crise, par sa possibilité de prendre à partie avec une grande précision des cibles mobiles dans tous les azimuts en mer et au Sud. Mais, par ses caractéristiques mêmes, une telle composante restera, même avec le futur A.S.L.P., un instrument principalement préstratégique peu adapté à délivrer une frappe stratégique décisive.

7. Compte tenu de la précision grandissante des moyens adverses et de leur connaissance accrue des installations fixes sur le territoire national, un missile déplaçable paraît constituer la solution la plus adéquate à votre rapporteur pour assurer, quoi qu'il arrive, la crédibilité de la dissuasion - principalement fondée sur les missiles de nos SNLE- à l'aube du siècle prochain.

Votre rapporteur insiste sur le fait qu'un missile déplaçable n'est pas un missile mobile en permanence.

Un missile déplaçable est un missile déployé de manière aléatoire dans un certain nombre de sites militaires protégés et durcis (Albion, bases aériennes). La destruction des missiles ainsi déployés exigerait de la part d'un adversaire potentiel un seuil d'agression très élevé, contre plusieurs cibles, réparties sur l'ensemble du territoire national. Le rôle de sanctuarisation de la composante sol-sol balistique serait, de ce fait, singulièrement renforcé.

Au demeurant, ni les Soviétiques ni les Américains ne s'y trompent. Du SS25 au MX et au Midgetman, ils privilégient les systèmes déplaçables afin de garantir, quoi qu'il arrive, une capacité de frappe en second, à l'horizon du siècle prochain, dans un contexte de réduction des armements nucléaires.

**8. Compte tenu des progrès des défenses anti-missiles soviétiques et américaines, la mise en place d'un petit missile difficilement détectable offrant des possibilités de tir tendu risque en outre de paraître à terme nécessaire pour préparer le tir balistique de nos SNLE et pour aveugler et perturber les moyens adverses.**

A cet égard la trajectoire, la vitesse de pénétration (supérieure à 5 000 mètres/seconde), la discrétion de la tête (très profilée et d'une masse de l'ordre de 100 kg) d'un futur petit missile sol-sol offrirait des capacités de pénétration efficaces.

Un tel système devrait en tout état de cause rester un système complémentaire du système MSBS. Une trentaine de missiles seraient suffisants pour conforter politiquement et militairement la composante MSBS. Quant au coût d'un tel système, il apparaît acceptable puisqu'il serait de l'ordre de 30 milliards de francs.

**9. Force enfin est de constater qu'en abandonnant le projet d'un futur petit missile sol-sol furtif et déplaçable, la France risque d'hypothéquer définitivement un savoir-faire remarquable acquis au prix de trente années de recherches continues poursuivies à des coûts parfaitement maîtrisés, et que seuls les Etats-Unis et l'URSS peuvent actuellement égaler. Un abandon de ce savoir-faire**

**menace puisque aucun missile stratégique nouveau n'a été défini depuis le M4 qui a été mis en service en 1984.**

**Or le maintien d'un tel savoir-faire implique des recherches, mais aussi des essais en grandeur réelle. Il ne peut donc se satisfaire d'une simple "veille technologique".**

**\***

**\* \***

**Votre rapporteur craint que l'économie attendue (de l'ordre de 30 milliards de francs 1990 sur un programme réparti sur une dizaine d'années) de l'abandon éventuel d'une future composante sol-sol déplaçable soit bien faible au regard de l'impact politique et militaire qu'exercerait un tel abandon sur la crédibilité de notre défense dans son ensemble.**

**Son inquiétude à cet égard est d'autant plus grande qu'en l'état actuel des réductions, des abandons et des étalements prévus pour les programmes conventionnels, il discerne mal les systèmes de force qui pourraient bénéficier des conséquences de la mise en sommeil du projet de missile sol-sol futur.**

**Si la composante sol-sol était abandonnée, il conviendrait que le Gouvernement précise quels systèmes de force seraient bénéficiaires de l'économie réalisée.**

**Compte tenu de l'ensemble des arguments qui militent en faveur du maintien de deux composantes (votre rapporteur ne considère pas la composante aérienne même ultérieurement -et à quel prix- dotée d'un missile d'une portée d'un millier de kilomètres comme une composante stratégique), votre rapporteur s'interroge sur le point de savoir si cette composante ne pourrait pas être maintenue au prix du principe de l'abandon de la construction de l'exemplaire n° 6 du SNLE-NG ?**

Six SNLE-NG munis de missiles M45, puis M5, sont-ils indispensables pour assurer la nécessaire permanence à la mer de trois d'entre-eux ?

Votre rapporteur n'a pas la prétention de donner une réponse tranchée à cette interrogation et il lui paraît essentiel qu'il ne soit pas porté atteinte à la crédibilité de la composante sous-marine qui constitue le coeur de la dissuasion. Il note cependant que cinq SNLE peuvent paraître permettre une permanence à la mer suffisante en même temps que la nécessaire adaptation continue de la composante sous-marine. Il souhaite en tous cas que le gouvernement pèse très sérieusement le risque, notamment à l'égard du rôle de la France dans la sécurité européenne, que comporterait l'abandon de la composante sol-sol, masqué par la promotion d'une composante air-sol aux missions forcément ambiguës sur le plan stratégique compte tenu des performances attendues du futur missile air-sol

## **F - L'ESPACE (51.89 - article 70)**

Les crédits consacrés à l'espace passent de 2.916 MF en autorisations de programme à 2.662 MF et ils se stabilisent en crédits de paiement de 2.402 MF à 2.465 MF.

### **1. Le programme Helios**

On rappelle que le programme de satellite militaire d'observation optique Helios a été lancé en 1986. Ce programme est réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne qui disposent d'un taux d'utilisation opérationnelle respectivement de 14,1% et de 7%.

Ce projet comprend outre, un satellite en orbite, un satellite de réserve et des centres de contrôle de commandement et de traitement des images.

**Le lancement du satellite par un lanceur Ariane 4 doit intervenir à la fin de l'année 1993. L'utilisation opérationnelle du système est prévue pour 1994.**

**Le coût de la part du programme en coopération à la charge de la France et des travaux spécifiques nationaux est estimé à 7 600 MF courants.**

**Les crédits demandés pour l'année 1991 au titre du programme Helios (chapitre 51.89, article 72 de la section commune) sont de l'ordre de 1 500 MF en autorisations de programmes et de 1 000 MF en crédits de paiement.**

## **2. Le programme Syracuse I**

**Le programme Syracuse I s'est achevé en 1989 après la mise en service des dernières stations fournies aux armées. Les crédits demandés pour l'année 1991 au titre du programme Syracuse I (chapitre 53.91, article 18 de la section commune) sont inférieurs à 100 MF tant en AP qu'en CP. Ces crédits sont destinés à financer la redevance versée à France Télécom au titre de l'utilisation de Télécom I.**

## **3. Le programme Syracuse II**

**Le programme Syracuse II de télécommunications militaires par satellites est le programme successeur de Syracuse I. L'objectif du programme Syracuse II est d'une part, assurer la continuité du service Syracuse I, sans rupture dans le temps, et d'autre part, de garantir l'extension des services déjà rendus par Syracuse I, essentiellement dans quatre domaines : liaison garantissant une protection accrue ; réalisation de nouvelles stations ; raccordement automatique à d'autres réseaux militaires ; gestion automatique permettant l'optimisation des ressources et une souplesse accrue d'exploitation.**

Les crédits demandés pour l'année 1991 au titre du programme Syracuse II (chapitre 51.89, article 74 et chapitre 53.91, article 18 de la section commune) sont les suivants : de l'ordre de 1 000 MF tant en AP qu'en CP.

## **G - L'ENVIRONNEMENT DES FORCES NUCLÉAIRES : LA FIABILITÉ ET LE DURCISSEMENT DES TRANSMISSIONS**

**1. Le programme Hermès.** Lancé en 1989, le programme Hermès vise pour l'essentiel à mener les études et réalisations permettant de maintenir à niveau la capacité de survie des réseaux et stations de transmissions des forces nucléaires face à l'évolution des possibilités d'agressions ponctuelles ou d'ambiance, la principale menace prise en compte étant l'impulsion électronique (I.E.M.) résultant d'explosions nucléaires à haute altitude. Le programme d'ensemble Hermès comprend les programmes et actions suivants :

- . Durcissement des liaisons d'engagement de la FOS : achevé.
- . Durcissement des moyens de transmissions et centres opérationnels des forces aériennes stratégiques : achevé.
- . Rénovation et durcissement du réseau Jupiter : achevé

Ce programme d'ensemble, d'un coût total de l'ordre de 5 000 MF comprend, outre des actions déjà achevées, les programmes Astarté, Ramsès et Jupiter (rénovation)

**2. Le programme Astarté.** Le programme Astarté (Avion station relais de transmissions exceptionnelles) a pour objet la réalisation de quatre stations de transmissions aéroportées, équipées de moyens redondants, durcies et permettant la diffusion de l'ordre d'engagement aux S.N.L.E., à la force SSBS et éventuellement à la composante pilotée. Le programme comprend :

- l'acquisition de quatre Transall nouvelle génération et leurs modifications pour les adapter à la mission,

- la réalisation de centraux de communications permettant de dialoguer avec le réseau Ramsès et de préparer la retransmission des messages,
- l'acquisition d'émetteurs très basse fréquence (V.L.F.) et systèmes d'antennes associés,
- l'étude et la réalisation de dispositifs permettant de durcir les avions à l'I.E.M.

Les transmissions sont très fortement protégées contre le brouillage et les écoutes. Les portées en ambiance I.E.M. et brouillage sont compatibles avec les missions des S.N.L.E. La qualification de l'ensemble de la flotte d'avions Astarté est achevée.

**3 - Le programme Ramsès.** Le programme Ramsès (Réseau amont maillé stratégique et de survie) a pour objet la réalisation d'un réseau de transmissions sûr, protégé contre les menaces adverses et notamment l'I.E.M., et reliant les P.C. des centres de décision gouvernementaux

- . à l'avion Astarté
- . aux principales unités de forces nucléaires stratégiques,
- . aux PC des forces nucléaires préstratégiques et aux systèmes d'armes associés,
- . aux abonnés concourant à la mise en oeuvre de l'arme nucléaire.

Deux étapes sont aujourd'hui lancées :

- . Ramsès Initial dessert les principales autorités gouvernementales et militaires de la région parisienne, les bases Astarté et les stations sol-air Astarté. Le réseau initial est en service depuis la fin de l'année 1988.
- . Ramsès Etape 2 vise à compléter le maillage, par différentes extensions situées principalement dans l'Est et le Sud, et dessert les PC de la 1ère Armée, de la FATAC, de la division Hadès, les bases de Mirage 2000 N, le plateau d'Albion et les bases des FAS non desservies au

titre de l'étape 1, ainsi que les stations sol-air nécessaires à la création d'une zone de patrouille Astarté en Méditerranée. Les réalisations du réseau Ramsès II sont prévues pour s'échelonner entre 1989 et 1993. Les opérations Ramsès Etape 2 concernant les systèmes d'armes stratégiques sont achevés.

. L'étape Ramsès 3 est en phase de définition et sa réalisation n'est pas lancée. Elle devrait étendre les fonctionnalités de Ramsès en les améliorant.

#### **4 - La refonte de la commutation Jupiter**

Afin de maintenir au-delà de 1990-1991 les services spécifiques offerts par le réseau Jupiter, il est nécessaire de rénover la commutation de ce réseau. Cette action a été entreprise en 1989 et sera achevée en 1991.

#### **5 - Le programme TELEMAT**

Le programme TELEMAT a pour objet l'extension du réseau Ramsès à tous les grands subordonnés du CEMA-CEMGA et son interconnexion avec le système Syracuse II en vue de constituer un réseau unique de commandement de haut niveau. Ce programme ne fait pas partie du programme d'ensemble Ramsès. Il est financé sur des crédits non nucléaires de la section commune (par Etat-major des Armées).

### **H - LES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS**

#### **1. L'existence maintenue des pressions internationales à l'encontre des essais nucléaires dans le Pacifique**

On a dans les rapports précédents largement fait état des garanties qui caractérisaient les essais nucléaires français. On

sait que ces derniers ont lieu dans une région beaucoup plus éloignée de zones d'habitation que les essais pratiqués par les autres puissances nucléaires. On a dans ces rapports antérieurs également rappelé les conditions particulières de sécurité qui caractérisaient les essais français, ainsi qu'en ont témoigné les nombreuses études de radioactivité opérées sur place par de multiples missions internationales présentant toutes garanties d'objectivité et de sérieux.

Si ces différents éléments expliquent que les essais nucléaires français ne font pas l'objet de critiques fondamentales à Tahiti même, il reste que les protestations à l'encontre des expériences nucléaires françaises dans le Pacifique sont la cause de campagnes récurrentes de protestation. Ces campagnes se sont atténuées en Australie à la suite, notamment, des explications fournies à l'occasion du voyage officiel de M. Giraud, alors ministre de la Défense, dans ce pays. Les critiques sont plus virulentes en Nouvelle-Zélande.

Les éléments de polémique ont cette année résulté du rapport Buske qui, détournant certains éléments d'une étude précédemment effectuée par le Commandant Cousteau, a conclu à la présence de césium 134 dans les eaux du lagon de Mururoa. Cet isotope proviendrait, selon l'auteur du rapport, de fuites dans le sol du lagon fissuré par les expériences françaises. Les conclusions de ce rapport sont cependant généralement considérées comme fort douteuses, en raison notamment des conditions dans lesquelles les prélèvements auraient été opérés puis analysés. La brochure *Testimonies*, publiée en août 1990 par l'association Greenpeace, témoigne également de la persistance des critiques à l'encontre des essais nucléaires français. Ce recueil est plus douteux encore que le document précité. Il réalise en effet des amalgames entre les expérimentations aériennes interrompues il y a plus de quinze ans et les expériences souterraines actuelles. Des associations fréquentes sont suggérées à partir d'observations et de témoignages ponctuels et peu vérifiables. Des parallèles sont tirés entre les expériences françaises actuelles et celles réalisées par d'autres pays à des époques différentes et dans des conditions de sécurité moindre.

En dépit de leur caractère contestable au plan de leur argumentation, ces campagnes soulignent la persistance d'une

**sensibilité au problème des expériences nucléaires. Elles ne doivent pas, de ce fait, être négligées.**

## **2. La réduction de huit à six du nombre des tirs annuels : un plancher suffisant mais indispensable**

**La réduction à six du nombre de tirs annuels ainsi que la concentration de ces derniers en une seule campagne exprime une contribution significative de la France au climat international actuel tendant à la réduction des armements.**

**Il reste qu'en réduisant le nombre de ses tirs annuels de 8 à 6 et en concentrant ces derniers pendant une période donnée, la France a atteint un niveau plancher pour ses expériences nucléaires. Un niveau minimum d'expérience demeure en effet nécessaire, tant pour réaliser les programmes prévus que pour maintenir la capacité d'innovation de la D.A.M.**

**Il doit être clair qu'un arrêt généralisé des essais nucléaires ne pourrait être envisagé que comme une conséquence d'une très substantielle réduction quantitative et qualitative préalable des arsenaux nucléaires des deux plus grandes puissances.**

**Cette conséquence devrait de surcroît être organisée afin de ne pas être discriminatoire à l'égard des puissances nucléaires moyennes que sont la France, la Chine et la Grande-Bretagne. Il serait en effet attentatoire à la sécurité des puissances nucléaires moyennes que les Etats-Unis et l'URSS, qui ont conduit -et qui continuent de conduire- un nombre d'essais sans commune mesure avec celui de la France, confortent l'avantage qualitatif dont elles disposent et qui leur permettrait de poursuivre l'accroissement qualitatif de leurs arsenaux nucléaires. Cet avantage est actuellement d'autant plus inquiétant qu'alors que le potentiel nucléaire français demeure et doit demeurer un potentiel de stricte dissuasion, les arsenaux nucléaires très diversifiés des Etats-Unis et de l'URSS sont désormais organisés afin de pouvoir mener des actions anti-forces sélectives qui expriment clairement une stratégie d'emploi du nucléaire.**

Les expériences et les réalisations poursuivies, tant aux Etats-Unis que surtout en URSS, dans le domaine de la défense antimissile accroissent en outre le caractère déstabilisant de l'évolution actuelle des potentiels nucléaires des deux Grands. La poursuite des expériences et des réalisations dans le domaine de la lutte antimissile par les deux Grands implique, pour que la dissuasion du faible au fort continue de jouer, une augmentation de la furtivité et de la capacité de pénétration de nos têtes. Ces améliorations, imposées par la poursuite des réalisations américaines et soviétiques, rendent nécessaires des campagnes de tir permettant d'améliorer l'efficacité des têtes.

Les incertitudes concernant les risques de prolifération nucléaire au profit de certains Etats menant des politiques imprévisibles peuvent par ailleurs justifier les recherches portant sur de nouveaux types de fusion thermonucléaire, diminuant les effets collatéraux et privilégiant par exemple les effets électromagnétiques. De telles charges pourraient en effet avoir une valeur dissuasive d'autant plus importante à l'égard de ce type d'Etat que leur effet sur les populations seraient quasi nul alors qu'il serait décisif sur la valeur opérationnelle des forces armées, dont la plupart des moyens de transmission et de détection seraient rendus hors d'usage. Or les forces armées sont souvent la colonne vertébrale des régimes faisant planer de forts risques de déstabilisation sur leur environnement international.

### **3. Les expériences en cours ou prévues : la mise au point des têtes des futurs missiles de nos forces de dissuasion et le maintien de la capacité d'innovation de la D.A.M.**

Les expériences actuelles semblent porter sur la mise en oeuvre des programmes en cours ou prévus : tête TN75 du M45, formules permettant la mise au point des têtes des futurs missiles M5 et éventuellement S4.

D'autres expériences -ou les mêmes- sont mises à profit afin d'améliorer la techniques des amorces, l'acquisition des données physiques indispensables pour la conception des différents types de charge, l'approfondissement de la connaissance des processus

physiques complexes qui permettent de limiter le nombre des essais et, enfin, pour l'amélioration de la fiabilité et de la sécurité des systèmes d'armes atomiques. La possibilité de faire progresser nos connaissances à partir d'expérimentations à échelle réduite fait en particulier l'objet de recherches poussées. Cette technique est intéressante car elle permet de diminuer très considérablement la puissance des explosions, ce qui constitue tout à la fois un atout politique non négligeable et un intérêt technique important dans la mesure où des expériences de faible amplitude permettent d'économiser substantiellement le champ de tir. Les recherches actuelles visent à diminuer considérablement la masse de la tête et à en affiner le profil pour une énergie qui reste importante. Ces recherches nécessitent des conceptions nouvelles et, partant, des expériences. Après les remarquables résultats en passe d'être acquis pour la future tête TN75 du M45.

**L'amélioration de la sécurité par le recours aux explosifs insensibles, tels ceux utilisés pour le Hadès, les procédés de réglage de la puissance de la charge en fonction des missions qui seraient souhaitables pour des systèmes d'armes susceptibles de répondre à des besoins préstratégiques ou stratégiques tel le futur missile air-sol ASLP, la propreté des charges, la recherche d'autres types de fusion thermonucléaire, la connaissance des phénomènes d'impulsion électromagnétique sont autant d'éléments qui exigent le maintien d'un fort potentiel scientifique.**

#### **4. La pérennité du site de Mururoa et de Fangataufa est assurée à moyen terme**

En dépit des campagnes de désinformation très récurrentes sur ce point, l'usure du site à la suite des différents essais pratiqués jusqu'alors demeure modérée. En outre on a vu que l'expérience acquise permet tout à la fois une réduction du nombre des tirs, une très sensible diminution de leur puissance et une rationalisation optima de leur organisation.

Par ailleurs la nature du sol, le choix judicieux de l'emplacement des cavités en fonction notamment de la puissance des tirs, et, enfin, l'importance relative croissante des tirs de faible puissance permettent de limiter l'usure mécanique du site. En tout état de cause, d'autres possibilités de site de tir, présentant toutes les

garanties de sécurité et d'isolement nécessaires, pourraient être envisagées, si la nécessité s'en faisait sentir, ce qui n'est pas actuellement le cas.

On doit également noter que la dépendance de Fangataufa et de Mururoa à l'égard de Tahiti n'est pas absolue. Les possibilités portuaires existant à Mururoa et la longueur de la piste de l'atoll d'Hao permettraient sans doute d'envisager la poursuite des tirs, indépendamment de toute installation à Tahiti.

## **I - LA DIRECTION DES APPLICATIONS MILITAIRES DU C.E.A. : LA POURSUITE DANS UN CADRE BUDGÉTAIRE DE PLUS EN PLUS STRICT DE LA MISE À NIVEAU DES TÊTES NUCLÉAIRES DE LA FORCE DE DISSUASION**

### **1. L'évolution des crédits de la D.A.M. : une lente érosion des crédits consacrés au coeur de la dissuasion**

Les ressources de la D.A.M. proviennent du chapitre budgétaire 51.90.

Il semblerait au regard du projet de budget initial pour 1991 que la tendance à la stagnation, et donc à la réduction de fait des crédits de la D.A.M., se poursuive. Ces crédits seraient, dans le projet de budget, de l'ordre de 6 400 MF en autorisations de programmes et 6 500 MF en crédits de paiement.

On rappelle qu'ils s'élevaient à 6 463 MF (AP) et 6 425 MF (CP) en 1990 et à 6 732 MF (AP) et 6 622 MF (CP) en 1989. Cette évolution fait apparaître un niveau de ressources très inférieur à celui qui résultait de la programmation militaire initiale. Cette évolution est parallèle à la chute du pourcentage du titre V transféré au C.E.A., qui était de 11,2% en 1981 et qui a inexorablement chuté à 8,8% en 1990 après une légère remontée en 1988. Les crédits consacrés à la D.A.M. stricto sensu ont suivi la même évolution, passant de 8% en 1981 pour descendre à 6,2% en 1990.

Ces évolutions traduisent une meilleure maîtrise des coûts ainsi qu'une arrivée à maturité de programmes coûteux et ambitieux. Mais elle atteint désormais un plancher en-deça duquel l'avenir de la crédibilité du potentiel nucléaire français pourrait être atteint. Ces évolutions induisent en tout état de cause un doute sur la réalité de la priorité affichée en faveur du nucléaire.

Comme le reste des autres programmes militaires, le nucléaire est touché par un mouvement amorcé depuis 1981 et qui peut apparaître comme une anticipation unilatérale et hâtive -dont votre rapporteur conteste pour sa part l'opportunité- sur les conséquences de la détente.

**2. Les principaux programmes de la D.A.M. : les têtes TN71 et TN75, TN81, les progrès concernant les cycles de maintenance, les recherches concernant les systèmes futurs.**

. **Les fabrications.** Comme les trois années précédentes, les activités de production sont importantes et bien maîtrisées. Elles portent exclusivement sur les têtes TN71 des M4. Deux lots de 96 têtes nécessaires à la mise en service actif de deux SNLE refondus M4 à six mois d'intervalle ont ainsi été livrés en 1990. Dans le même temps, se poursuit le remplacement des têtes TN80 des ASMP par les têtes TN81 munies d'explosifs dits insensibles présentant des avantages de sécurité maximum.

. **La maintenance et la qualité des armes.** Les efforts tendant à augmenter la qualité des armes et de leurs composants se poursuivent avec de remarquables succès. Les procédures de contrôle de la qualité de la réalisation des systèmes apparaissent comme particulièrement satisfaisantes. Par ailleurs, le rythme du renouvellement des coûteux cycles de maintenance fait l'objet d'améliorations incessantes. C'est ainsi que le cycle de maintenance qui était de quatre ans pour les têtes TN60 du plateau d'Albion sera supérieur à 5 ans pour les TN71 des M4 et s'étalera jusqu'à dix ans pour les TN75 du M45.

. **Les programmes futurs.** Le programme de développement de la tête TN75 continue de se développer favorablement en dépit du saut technologique qu'il représente. Le TN75 devrait être au rendez-vous du SNLE-NG dès le début 1995. Cette tête réalisera un gain de discrétion considérable par rapport à la TN71 et pourra contenir une charge proche de 100 kt dans une tête d'un poids qui devrait être de l'ordre de la centaine de kilos. Trois lots de 96 TN75 devraient être fabriqués entre 1992 et 1998. Pour ce qui est des têtes des missiles Hadès équipées d'explosifs insensibles à haute sécurité, les tirs de qualification ont eu lieu avec succès et la fabrication en série commencera en 1991.

. **Les recherches et les études.** Il est important que les travaux sur les systèmes d'armes futurs destinés à maintenir à niveau la crédibilité de la dissuasion française à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle puissent être menés à bien sans à-coups. Les programmes concernent les têtes des futurs missiles M5, M4 et ASLP. A cet égard, les recherches devront porter sur des étages thermonucléaires nouveaux, l'acquisition de la maîtrise des armes à énergie réglable en fonction de la mission (stratégique ou préstratégique) assignée au missile, l'amélioration de la sûreté (amorces et explosifs insensibles), l'économie des matières fissiles, la recherche d'une diminution de l'énergie des amorces et, partant, de la "propreté" des armes. Les risques de dissémination du nucléaire et les progrès en cours dans les systèmes d'armes soviétiques et américains justifieraient en outre la poursuite de recherches tendant à définir de nouvelles spécificités nucléaires : impulsion électromagnétique valorisée au détriment des autres effets de l'arme, production de neutrons, durcissement du spectre, etc...

**3. Le budget de la D.A.M. : l'érosion des crédits atteint un plancher au-delà duquel le maintien du potentiel d'innovation peut se trouver atteint**

La tendance à la stagnation et donc, en termes réels, à la baisse des crédits de la D.A.M. que l'on a examinés plus haut, commence à produire des effets sensibles. La tendance à l'érosion des autorisations de programmes entraîne inéluctablement un poids grandissant des engagements financiers résultant des budgets écoulés.

On rappelle que la D.A.M., qui comptait un effectif de 333 personnes en 1985, poursuit son effort de déflation. Elle compte désormais 6 730 agents et l'objectif est d'atteindre 6 400 agents à la fin de l'année 1992. Les effets positifs de cet effort sont en partie, et pour quelques années encore, contrebalancés par le poids des indemnités de départ et, de manière plus structurelle, par l'augmentation de la technicité des agents.

Quant à la structure des activités de la D.A.M., elle a subi une évolution conjoncturellement positive en 1990. La part des crédits consacrés à la recherche et à la mise au point de formules nouvelles a augmenté pour passer à 67%. La tendance reste cependant dans le long terme à une diminution de la part des crédits de recherche qui atteignaient en 1983 71,5% des crédits de la DAM. Votre rapporteur déplore cette évolution qui tend à porter atteinte à la créativité jusqu'alors remarquable de la D.A.M. Les crédits consacrés au développement ont été importants : 20% en 1990. Cette situation, elle aussi conjoncturelle, est la conséquence de l'entrée dans les phases les plus actives du développement du Hadès et surtout du M45.

Les crédits consacrés à la fabrication et au maintien en condition des armes ont diminué. Cette situation, malgré des productions importantes, est le résultat d'efforts remarquables tant dans la technique de réalisation des têtes que dans le domaine des techniques de maintenance.

## **J - LA DIRECTION DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATION NUCLEAIRE (DIRCEN) - (ACTION 12)**

La DIRCEN est chargée de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du Centre d'expérimentations nucléaires, directement placée sous l'autorité du ministre de la Défense. La DIRCEN se compose d'un organisme de commandement et de gestion central situé à Villacoublay, d'un organisme de commandement opérationnel chargé du commandement sur les sites d'essai de tous les éléments des armées participant aux expérimentations nucléaires et, enfin, d'organismes extérieurs, le Service mixte de sécurité radiologique, le Service mixte de contrôle biologique, la Direction des travaux et surtout le Centre d'essais du Pacifique (C.E.P.) et ses

bases espacées de 400 à 1 200 kilomètres : la base logistique aérienne de Tahiti, la base complémentaire dotée d'une piste de 3 400 mètres de Hao et, enfin, les sites d'expérimentation des atolls de Mururoa et Fangataufa.

On rappelle que la DIRCEN participe pour environ un quart au coût des expérimentations nucléaires, la moitié du coût étant assurée par le C.F.A. et le quart restant étant à la charge des armées.

### **1. L'évolution des crédits de la DIRCEN pour 1991 : la poursuite de l'érosion : 2 453 MF contre 2 441 MF en 1990**

. Pour ce qui est du titre III, les crédits de la DIRCEN passent de 60,6 MF à 617 MF.

La décroissance du coût de fonctionnement de la DIRCEN est donc continue, 840 MF en 1984, 812 MF en 1987, 648 MF en 1988, 627 MF en 1989, 622 MF en 1990 et 617,2 MF pour 1991.

. Le titre V est stable en francs courants : il passe de 1 834,5 MF à 1 836,1 MF. Cette stabilité s'explique par la réduction de 8 à 6 du nombre des tirs. La tendance sur le long terme n'en est pas moins à la réduction continue des autorisations de programme du titre V : 689 MF en 1985, 611,7 MF en 1989, 574,9 MF en 1990, 445,7 MF pour 1991.

**Le regroupement des six expérimentations annuelles en une seule campagne est en cours d'étude et devrait être appliqué en 1991, permettant une réduction des dépenses.**

Les principales opérations nouvelles pour 1991 portent sur des travaux d'infrastructure, notamment immobilière, à Tahiti, Hao, Villacoublay et Montléry et surtout à Mururoa où des renouvellements de moyens majeurs sont nécessaires.

## **2. Les moyens de la DIRCEN**

Ces moyens sont en réduction continue depuis l'abandon en 1975 de la technique des expérimentations aériennes. Les tirs ont actuellement lieu depuis la zone centrale de l'atoll et non plus dans la frange corallienne. Cette technique nouvelle -complexe mais parfaitement maîtrisée- de tirs à partir du fond du lagon, dans des points creusés jusqu'à moins 1 000 mètres, accroît considérablement la capacité des champs de tir.

Les effectifs de la DIRCEN sont de l'ordre de 2 400 personnes. Participent en outre aux expérimentations des personnels du C.E.A. (environ 1 450) et des employés locaux polynésiens rémunérés les uns par la DIRCEN, les autres par le C.E.A. (environ 950).

Outre ses bâtiments, la DIRCEN doit entretenir d'importants moyens logistiques. 3 DC8 chargés du trafic avec la métropole ainsi que 3 Caravelles chargées du trafic interinsulaire transportent au total quelque 70 000 passagers et 2 200 tonnes de fret chaque année. Le trafic maritime est assuré par 3 porte-conteneurs de la C.G.M. (environ 38 500 tonnes de fret par an). Les moyens maritimes locaux sont un bâtiment de transport et de soutien, 3 engins de débarquement (EDIC) et bâtiment de contrôle biologique, 2 pétroliers, 10 remorqueurs et une vingtaine d'engins divers de port et de batellerie.

Il est à noter que les dépenses du C.E.P. exercent un impact économique important sur le territoire.

Les dépenses des armées et du C.E.A. au profit du seul territoire sont supérieures à 2 000 millions de francs. Elles comportent des dépenses auprès des entreprises locales, des droits et taxes, la rémunération du personnel local et, enfin, la part de la rémunération du personnel métropolitain dépensée localement.

**TROISIEME PARTIE**

**LES AUTRES ACTIONS POURSUIVIES AU TITRE DE LA  
SECTION COMMUNE**

Votre rapporteur se contentera cette année, dans le présent chapitre, de retracer brièvement l'évolution des crédits consacrés aux actions couvertes par la Section Commune et qui ne participent pas au maintien à niveau de la dissuasion nucléaire. Ces évolutions n'appellent pas, en effet, de commentaires particuliers.

L'on examinera en revanche de manière plus détaillée deux secteurs d'actions particuliers, l'un, en raison de l'importance des crédits qui lui sont consacrés, la Délégation Générale à l'Armement, et l'autre, en raison des évolutions qui le concernent, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure.

## **A - BREF EXAMEN DES PRINCIPALES ACTIONS COUVERTES PAR LE BUDGET DE LA SECTION COMMUNE**

### **1. L'administration centrale (action 01)**

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'administration centrale du ministère passent de 541 à 577 MF. Les dépenses ordinaires qui constituent l'essentiel de cette action augmentent de 6,7%. Elles concernent pour l'essentiel la revalorisation des traitements et indemnités des 2 759 personnels employés par l'administration centrale du ministère.

Faibles, les dépenses en capital portent surtout sur la poursuite de l'équipement informatique et les travaux d'entretien des immeubles.

### **2. Les personnels civils extérieurs (action 02)**

Ce poste constitue l'un des postes les plus importants de la section commune puisque cette action, qui n'implique que des dépenses ordinaires (titre III), concerne tous les personnels civils, fonctionnaires et ouvriers, rattachés au ministère de la

Défense, à l'exception de ceux qui dépendent de la D.G.A. Plus de 62 000 personnes sont ainsi concernées.

Les crédits affectés à ce poste connaissent une croissance modérée puisqu'ils passent de 7.633,8 MF en 1990 à 7 948,9 MF dans le projet de budget pour 1991.

### **3. Le contrôle général des armées (action 04)**

Les crédits consacrés à la gestion du corps du contrôle général des armées, qui compte 144 personnes, connaissent une évolution normale. Ils passent de 59,9 MF à 62,6 MF et ne comportent que des crédits du titre III.

### **4. Les affaires pénales (action 05)**

Modestes, en raison du transfert aux juridictions de droit commun de l'essentiel des activités de la justice militaire, les crédits consacrés aux affaires pénales passent de 38,9 MF en 1990 à 40,75 MF dans le projet de budget pour 1991.

En voie d'extinction, le corps des magistrats militaires ne compte désormais plus qu'un seul officier en situation d'activité. Au nombre de onze, les magistrats du corps judiciaire détachés au ministère de la Défense remplacent les magistrats militaires au fur et à mesure de leur départ du service actif.

En raison du privilège de juridiction dont bénéficient les membres des forces armées françaises sur le territoire de certains Etats étrangers en vertu de plusieurs accords internationaux, la loi n° 82-621 du 21 juillet 1982 portant suppression des tribunaux permanents des forces armées en temps de paix a ouvert la possibilité de faire juger par des tribunaux "militaires" les infractions commises hors du territoire de la République. Subsistent aussi deux tribunaux militaires.

. **Le tribunal aux armées des forces françaises en Allemagne siégeant à Landau.** Ce tribunal, institué en vertu de la Convention de Londres du 19 juin 1951 et des accords complémentaires avec la R.F.A. du 3 août 1959, connaît des infractions de toute nature commises en Allemagne par les membres des forces françaises ainsi que par les personnes à la suite de ces forces. Le parquet traite une moyenne de 5 000 procédures par an. En 1989, la juridiction de jugement a rendu 1953 décisions.

. **Le tribunal des forces armées siégeant à Paris.** Ce tribunal a été créé afin de respecter les accords bilatéraux de défense liant la France à huit Etats d'Afrique (Djibouti, Sénégal, Gabon, Côte-d'Ivoire, Madagascar, Centrafrique, Togo, Burkina-Faso) qui prévoient les circonstances dans lesquelles les juridictions militaires françaises sont compétentes pour connaître des infractions commises par les membres des forces françaises stationnées sur le territoire des Etats considérés. Le parquet traite une moyenne de 400 procédures par an. La juridiction de jugement a, par ailleurs, rendu 225 décisions en 1989. Ce tribunal est également chargé de la formation des sous-officiers qui se destinent aux fonctions de greffier des juridictions des forces armées.

#### **5. Le service de santé des armées (action 06)**

Les crédits consacrés au service de santé des armées, qui avait fait l'objet d'une étude approfondie dans nos deux derniers rapports, continuent de marquer le pas.

Ils passent de 1 824,7 MF à 1 895,8 MF.

#### **6. Les postes permanents à l'étranger (action 08)**

Ces postes se répartissent actuellement dans 81 pays différents. Y sont affectés 630 militaires et 195 civils.

Les crédits consacrés aux postes permanents à l'étranger connaissent une évolution favorable. Ils passent de 299,9 MF à 339,4 MF.

#### **7. Le service d'information et de relations publiques des armées (action 08)**

L'action du SIRPA fait l'objet d'une opportune réorganisation. Votre rapporteur se félicite à cet égard de la réduction des dépenses consacrées à des opérations de prestige dont l'opportunité ne lui est pas toujours apparue évidente. Le SIRPA occupe 221 personnes dont 33 civils.

Votre rapporteur continue de suivre avec attention les activités de ce service dont il a particulièrement apprécié l'action durant la crise du Golfe.

Créé en 1987, et sans cesse amélioré, le Centre opérationnel de la presse internationale de défense (COPID) constitue selon votre rapporteur un outil original et précieux, notamment en temps de crise.

Les crédits du SIRPA passent de 74,79 à 76,59 MF.

#### **8. L'action sociale des armées (action 10)**

De 581,3 MF en 1990, les crédits consacrés à l'action sociale des armées passent à 636,3 MF dans le projet de budget pour 1991.

Les principales actions de ce budget, qui est principalement un budget de fonctionnement (587,3 MF) portent sur :

- L'alimentation
- Les centres de vacances et de loisirs
- Les secours sociaux et médico-sociaux divers
- Les prêts d'honneur et de réinstallation
- Les actions en faveur des enfants
- La reconversion de militaires et la promotion sociale des militaires et de personnels civils.

#### **9. La Direction de la protection et de la sécurité défense (action 11)**

Les effectifs de la DPSD sont de 1 375 militaires et 282 civils.

Les missions de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense sont fixées par le décret n° 81-1041 du 20 novembre 1981 (JO des 23 et 24 novembre 1981, page 3191).

Aux termes de ce texte, la DPSD :

- participe à l'élaboration et à l'application des mesures à prendre en matière de protection et de sécurité du personnel, des informations, des matériels et des installations sensibles ;
- prévient et recherche les atteintes à la défense nationale telles qu'elles sont définies aux articles 70 à 85, 100 et 418-1 du code pénal ;
- contribue à assurer la protection des personnes susceptibles d'avoir accès à des informations protégées ou à des zones, des matériels ou des installations sensibles ;
- met en oeuvre la procédure d'habilitation prévue par l'organisation de la protection des secrets et des informations concernant la défense nationale et la sûreté de l'Etat ;

- participe à l'application des dispositions législatives concernant la répression du commerce illicite des matériels de guerre, armes et munitions ;
- coordonne les mesures nécessaires à la protection des renseignements, objets, documents ou procédés intéressant la défense, au sein des forces et services des armées ou des organismes qui leur sont rattachés, ainsi que dans les entreprises titulaires de marchés classés de défense nationale passés par le ministère de la défense.

La mission de la DPSD dans le domaine de la sécurité industrielle qui est fixée par le décret de création mérite attention, en raison de la sensibilité croissante de ce secteur qui fait l'objet de menaces indirectes nombreuses.

A cet égard la DPSD exerce ses attributions non seulement au sein des armées et de la délégation générale pour l'armement, mais aussi dans les entreprises titulaires de marchés classés ou à clause de sécurité passée par le ministère de la défense, soit dans 1 700 établissements étatiques et sociétés privées.

A ce titre la DPSD prend en considération les technologies dites "stratégiques" qui réunissent les technologies militaires et certaines technologies duales. Elle contribue ainsi, dépassant largement le cadre militaire, à la protection du patrimoine scientifique et technique français.

Par ailleurs la DPSD s'efforce d'attacher une attention croissante au développement et à l'importance des systèmes d'information, particulièrement vulnérables en milieu industriel.

Les crédits de la DPSD passent de 76,43 MF à 81,64 MF.

Pour faire face aux besoins en locaux engendrés par le développement de l'informatisation de l'ensemble de ce service, il a été décidé de construire un centre de traitement dans l'enceinte

militaire du fort de Vanves, et de surélever un bâtiment de la portion centrale.

C'est ainsi que les crédits en capital connaissent une progression de 38,5 à 43 MF.

#### **10. Organismes interarmées - sport et compétition (action 13)**

Les crédits passent de 957,6 MF à 1 030,9 MF

#### **11. Les dépenses communes (action 14)**

Les crédits passent de 44 873 MF à 48 216 MF.

Ce poste important est tributaire de l'évolution des rémunérations et prestations associées.

#### **12. Le service des essences des armées (action 15)**

Les crédits consacrés à ce service passent de 339,2 MF à 347,9 MF.

Les effectifs actuels du service sont de 2 019 personnes dont 1 662 civils.

Les travaux de protection et de durcissement des établissements sont considérés comme pratiquement achevés, quoique votre rapporteur les considère, pour sa part, comme encore insuffisants.

Les stocks qui se répartissent en un stock appartenant au service et disponible pour cession aux armées, d'une part, et, d'autre part, en un stock d'ordre équivalent, appartenant aux armées, peuvent être considérés comme suffisants.

## **B - LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT (ACTION 03)**

### **1. L'évolution globale**

La D.G.A. regroupe pour l'essentiel en dépenses en capital la plus grande partie des crédits de la section commune. Malgré les augmentations salariales et le coût des mesures de départ anticipé, les crédits du titre III augmentent peu en termes réels, en raison notamment des déflations d'effectifs, passant de 3.199,4 MF en 1990 ) 3 344,5 MF dans le projet de budget. Les crédits du titre V stagnent en passant de 23 460 MF à 23 603 MF.

### **2. Le titre III**

Les crédits du titre III gérés par la section commune DGA progressent de 4,5% par rapport à 1990, à un rythme sensiblement équivalent à celui qui caractérise le total des crédits du titre III du budget de la défense (+ 4,6%). Ainsi la part des crédits DGA dans ce total se maintient au même niveau qu'en 1990, soit 3,7%.

A l'intérieur des dépenses ordinaires, les rémunérations et charges sociales (RCS) augmentent de 4,8%, et les crédits de fonctionnement (hors carburants et fuel qui diminuent de 6,4%) croissent de 4,2%.

### 3. Le titre V

La croissance des crédits d'équipement de la section commune DGA s'élève à 0,6%. La modération de cette croissance s'inscrit dans le contexte général du titre V de la défense et résulte notamment de l'état d'avancement de certains programmes (ASMP, domaine spatial). On note également la faible augmentation des crédits destinés aux forces nucléaires stratégiques (+ 1,8%).

### 4. La politique générale de la D.G.A. en 1990-1991

La Délégation générale pour l'armement a pour première mission de concevoir et de réaliser, ou de faire réaliser, les matériels les plus aptes à satisfaire les besoins des armées françaises, et ce, dans les meilleures conditions de coût et de délai.

En matière de conduite de programmes, les objectifs prioritaires à atteindre portent sur :

- la maîtrise des coûts, par la mise en oeuvre de techniques modernes de gestion de programmes, par l'élargissement de la concurrence à l'étranger (achats croisés), et par l'exportation de nos matériels vers les pays amis ;
- le partage des frais de développement par la recherche active de coopération internationale et en particulier européenne.

La DGA veille également, dans la perspective du marché européen de 1993, à ce que l'industrie française d'armement dispose des atouts nécessaires pour assurer son avenir et pour participer activement à l'évolution du tissu industriel européen.

Pour ce qui est des missions proprement industrielles de la DGA, elles ne concernent plus -après transformation effective des établissements du Groupement industriel des armements terrestres en société à capitaux d'Etat au 1er juillet 1990- que les

**constructions navales (constructions neuves et entretien de la flotte) et les constructions aéronautiques (maintenance des aéronefs militaires). Ces missions occupent néanmoins encore quelque 30 000 personnes, soit un peu plus de 10% de l'effectif du secteur national de l'armement.**

Bien qu'elle ait pu bénéficier, au fil des années, d'un certain nombre d'aménagements propres à faciliter ses tâches spécifiques de producteur et d'exportateur, la D.G.A. industrielle demeure soumise aux règles générales de gestion des administrations et elle éprouve, de ce fait, des contraintes particulières, notamment pour assurer une gestion moderne et évolutive de ses ressources humaines et pour embaucher des ingénieurs de niveau approprié, ainsi que pour maîtriser ses actions commerciales sur les marchés extérieurs.

Il est important à cet égard de rappeler le progrès important qui a résulté de la transformation du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT), en société nationale à capitaux d'Etat. Adoptée par la loi du 23 décembre 1989, cette transformation, effective dès le 1er juillet 1990, était le seul moyen susceptible d'inverser la tendance au déclin constatée depuis plusieurs années et de donner au GIAT un maximum d'atouts pour qu'il puisse réagir face à la concurrence internationale, s'adapter en permanence à l'environnement industriel et construire son avenir.

Les efforts importants entrepris en 1988 et en 1989 pour adapter le potentiel productif du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT) à la charge de travail ont été poursuivis en 1990 et le seront au-delà. Le cumul des départs restant à réaliser dans le cadre du dispositif initial (1987-1990), prévu par les décrets n° 87-417 et 87-418 du 7 juin 1987 et du dispositif complémentaire annoncé le 30 mars 1989 pour la période 1991-1992, devrait correspondre à un cumul d'environ 1 400 départs de l'été 1991 jusqu'au 31 décembre 1992.

**5. La situation sociale dans les établissements de la D.G.A.**

- 1 109 audiences syndicales administration-syndicats en 1989 et 255 au cours du premier trimestre 1990 ont eu lieu dans l'ensemble de la D.G.A. La plupart de ces audiences ont eu lieu au niveau local entre les chefs d'établissements et les syndicats locaux.

Par ailleurs, plusieurs audiences ont été accordées aux fédérations syndicales par les directeurs de l'administration centrale, notamment à l'occasion de la préparation des commissions paritaires centrales, comités techniques paritaires, commissions paritaires des techniciens à statut ouvriers, commission paritaire ministérielle des agents sur contrat.

Le ministre de la Défense a également reçu à plusieurs reprises les représentants des organisations syndicales pour les questions touchant le GIAT, et la D.G.A. a été chargée de négocier avec les organisations syndicales les mesures et garanties relatives à la situation de ces personnels.

Durant les mois qui ont précédé le vote de la loi autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du GIAT, il a été constaté de nombreuses actions contre cette transformation.

Un protocole d'accord relatif aux conséquences de cette transformation pour les personnels civils du GIAT a été signé le 5 janvier 1990. En application de ce protocole d'accord, ont été créées dans les établissements de départ et d'accueil des équipes totalement disponibles pour apporter aux personnels le soutien nécessaire pour tous les problèmes d'orientation et de mobilité interne et externe.

En dehors des problèmes du GIAT, les principaux thèmes abordés lors des audiences sont les suivants, et sont soutenus selon le cas par les agents sur contrat, les fonctionnaires, les ouvriers ou l'ensemble de ces personnels.

- les plans de charge des établissements,
- la sous-traitance,

- la sous-traitance,
- les effectifs,
- l'avancement,
- la formation,
- les décrets salariaux,
- le maintien du pouvoir d'achat,
- la mobilité,
- le dégageant des cadres,
- le statut des établissements,
- le statut des TSEF et IEF,
- la situation des secrétaires administratifs.

Sur le plan du climat social, l'année 1989 a été marquée par 50 mouvements de grève, soit un total de 500 104 heures de travail perdues.

Au titre du premier semestre 1990, il a été dénombré 45 mouvements de grève pour un total de 69 701 heures perdues.

Si les grandes interrogations sur le statut et le pouvoir d'achat demeurent, il est à souligner que les personnels de la D.G.A. attachent une plus grande importance au maintien du plan de charge et au niveau des effectifs. Ces préoccupations affectent l'ensemble des secteurs : armements terrestres, constructions navales, constructions aéronautiques et établissements des directions "étatiques" de la zone budgétaire de la D.G.A.

S'agissant des décrets salariaux des personnels ouvriers, leur rétablissement a été effectué en 1989.

Par ailleurs, le ministre de la Défense a annoncé, lors de la commission paritaire ouvrière du 13 février 1990, l'élaboration d'un plan sur quatre ans, à compter du 1er août 1990, afin d'entreprendre une réforme des classifications des professions ouvrières et un aménagement de la pyramide des effectifs.

L'enveloppe financière destinée à ce plan est de 100 MF pour l'ensemble de la Défense, comptes de commerce compris.

Il est important de souligner que l'accord donné par le ministère des Finances à ce plan d'amélioration de la condition ouvrière a pu être obtenu sans remise en cause des décrets salariaux.

L'application de ceux-ci s'est traduite en 1990 par des augmentations au 1er janvier et au 1er avril, de 0,84 et 1,62%.

### Evolution des rémunérations

Date d'effet	Agents relevant de la fonction publique	Ouvriers	Conventions collectives
1.01.89	-	+ 1,04%	-
1.02.89	+ 1 point d'indice	-	+ 1%
1.03.89	+ 1%	-	-
1.04.89	-	+ 0,49%	-
1.07.89	-	+ 0,92%	-
1.09.89	+ 1,2%	-	-
1.10.89	-	+ 0,58%	+ 1,1%
1.11.89	Prime de croissance 1.200 F	-	Prime de croissance 1.200 F
1.01.90	+ 1 point d'incide et 1,2%	+ 1,62%	-
1.04.90	+ 1,2%	+ 1,62%	-
1.07.90	-	+ 1.24%	-
Prévisions	-	-	2,5%

## Evolution de la pyramide salariale

Il est à noter, dans le cadre du protocole d'accord sur la grille de la fonction publique, une augmentation générale de la pyramide salariale, notamment en ce qui concerne les indices du bas de l'échelle.

### Evolution des effectifs

	Effectifs budgétaires 1989	Effectifs budgétaires 1990
Titulaires	12 908	13 029
Militaires	5 199	5 200
Ouvriers	44 173	42 638

## 6. Le Bilan de la réorganisation du GIAT

Le groupement industriel des armements terrestres, qui rassemble 10 sites industriels et emploie 14 600 personnes, dépendait jusqu'à présent d'un statut de régie d'Etat. Malgré d'incontestables atouts, sa capacité à assurer la maîtrise d'oeuvre des systèmes d'armes complexes, son potentiel humain et ses moyens industriels, le GIAT était confronté depuis 1985 à de graves difficultés que les contraintes de son statut ne permettaient pas de résoudre.

Dès l'automne 1988, des discussions ont été ouvertes avec les organisations syndicales et l'ensemble du personnel pour engager une concertation sur les mesures nécessaires au redressement de cet ensemble industriel. Puis une négociation a été engagée et a été

conclue par la signature d'un protocole définissant la situation des agents, les conditions de mobilité et l'effort de formation.

La loi du 23 décembre 1989 a précisé les principales modalités de la transformation du GIAT ; la nouvelle société, GIAT industries, a été créée le 1er juillet 1990.

Ainsi que votre rapporteur l'avait demandé, la naissance de la nouvelle société a été accompagnée par une dotation en capital de 1 milliard de francs.

Votre rapporteur déplore cependant vivement que cette dotation soit prélevée sur le titre V du budget des armées, augmentant ainsi la déflation des dépenses d'investissements qui porte, à structure égale, sur 7 milliards de francs sur l'ensemble du budget de la Défense pour 1991 (au regard des prévisions de la programmation déjà fortement révisée à la baisse en 1990).

Outre la dotation en capital, un plan d'actions spécifiques en faveur du développement économique local dans les principaux sites concernés par la restructuration a été mis en oeuvre.

Au total, le nouveau statut du GIAT doit lui permettre de disposer de l'ensemble des fonctions des grandes entreprises nationales telles que l'Aérospatiale, la SNECMA ou Thomson-CSF.

Il sera possible au GIAT d'intensifier la politique commerciale et de nouer toutes les formes d'accords internationaux, d'association et de coopération industrielle.

D'ores et déjà, les accords conclus pour la reprise des activités de Luchaire SA et de Matra Manurhin Défense confirment la place privilégiée de GIAT industries au sein du paysage de l'armement terrestre européen.

En ce qui concerne l'impact financier et budgétaire de la réforme, quatre points sont à noter :

1. Les effectifs budgétaires de la section commune (part DGA) évolueront en baisse mais l'importance de cette baisse dépendra du nombre de personnels qui souhaiteront conserver leur statut. L'impact sur les effectifs budgétaires 1990 sera de toutes façon faible, compte tenu du délai de réflexion laissé aux personnels avant choix de leur statut. En tout état de cause, l'impact financier des effectifs du GIAT sur le titre III du budget est nul, puisque les rémunérations et charges des personnels du GIAT sont remboursées par le compte de commerce au budget général.

2. Dans le régime actuel du GIAT, celui-ci ne faisait ni bénéfice ni perte sur les prestations effectuées pour le compte des clients budgétaires. On rappelle que dans son nouveau régime, comme les autres sociétés nationalisées ou privées, la nouvelle société GIAT aura droit à l'application d'une marge bénéficiaire et d'une marge pour études libres qui se traduiront par un surcoût de quelques % pour les clients budgétaires. En contrepartie la nouvelle société devra faire son affaire des pertes éventuelles sur des marchés qui lui seront passés à prix forfaitaires.

3. Ainsi que votre rapporteur y avait insisté dans son analyse du projet de réforme du GIAT, la transformation du régime juridique de ce dernier entraîne des surcoûts liés en particulier à l'assujettissement de GIAT industrie au droit commun en matière de TVA. Dans le régime actuel, le GIAT ne paye la TVA que sur ses achats extérieurs, ce qui équivaut à un paiement d'une TVA à taux implicite de l'ordre de 11% sur son chiffre d'affaires. A l'avenir, la nouvelle société GIAT sera soumise au paiement de la TVA sur l'ensemble de son chiffre d'affaires au taux en vigueur. Cette charge nouvelle représente un accroissement des ressources fiscales du budget général. Votre rapporteur rappelle à cet égard la nécessité que les surcharges pesant sur le budget du ministère de la Défense soient compensées par un abondement budgétaire. Il estime à 500 MF la dotation minimale à cet égard.

4. Reste le problème de la dotation en moyens financiers de la nouvelle société. Cette dotation de 1 milliard de francs ne devra pas être prélevée sur le budget des armées.

\*

\* \*

Votre rapporteur se félicite de la réorganisation interne du GIAT et notamment de sa restructuration en trois branches : blindés-tourelles ; systèmes d'artillerie et systèmes d'arme ; munition et pyrotechnie. Il se félicite également de la relance à l'exportation des activités du GIAT opportunément réorientées vers des marchés jusqu'alors insuffisamment explorés, notamment dans les pays asiatiques. Votre rapporteur note également avec satisfaction les efforts en cours tendant, notamment par la généralisation des analyses de valeurs, à obtenir une meilleure maîtrise des coûts.

Votre rapporteur observe que les accords d'entreprise semblent se négocier dans un climat amélioré afin de concilier les intérêts légitimes des travailleurs et la nécessité de poursuivre le plan de réduction des effectifs, condition de la survie de l'entreprise. Ce plan semble s'exécuter conformément aux prévisions.

Enfin votre rapporteur note les efforts en cours tendant à la diversification des activités du GIAT, notamment dans les secteurs des shelters, des équipements NBC et enfin de l'optique.

En dépit de l'ensemble de ces efforts remarquables, le lancement de la nouvelle société paraît fortement obéré par la réduction de son plan de charge résultant de la diminution des commandes de l'armée de terre qui s'ajoute, dès la première année d'exécution de la loi de programmation, aux fortes diminutions de commandes déjà prévues par la programmation révisée en 1990 : réduction substantielle des commandes de munitions, interruption du programme de canon de 155 GCT (- 68 exemplaires), réduction des commandes de canon de 155 (- 13 pour 1991), réduction des commandes de lance-roquettes multiples (- 5 pour 1991) etc.

## **C - LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE (ACTION 07)**

**1. La première traduction budgétaire de la mise en oeuvre de la réorganisation et de la valorisation de la D.G.S.E.**

Les crédits de la DGSE connaissent une évolution satisfaisante. Ils passent de 756,8 MF à 901,8 MF, soit une évolution de + 19,1%.

Cette évolution était nécessaire et elle doit être poursuivie. Elle traduit la prise en considération, en termes budgétaires, du projet sur 5 ans de réorganisation de la DGSE dont le budget pour 1991 sera le premier budget de mise en oeuvre.

Cette réorganisation, assortie d'une certaine montée en puissance des moyens de la D.G.S.E., était nécessaire afin de moderniser l'instrument et d'optimiser son action en fonction notamment des besoins réels des décideurs gouvernementaux. Il faut bien voir que les moyens de la DGSE sont très inférieurs à ceux des grandes centrales de pays tels que la Grande-Bretagne ou la R.F.A. Une action programmée et continue de rattrapage était d'autant plus nécessaire que la France a parfois subi au cours des dernières années un grave déficit en matière de renseignement. Le développement du désarmement, les mutations économiques, politiques et stratégiques considérables en cours dans le monde, ainsi que les différents réseaux qui se greffent autour de problèmes de société tels que celui de la drogue induisent des exigences nouvelles.

### **2. Le titre III : + 17,9%**

Insuffisant dans le précédent budget, le titre III connaît une évolution favorable puisqu'il passe de 412,8 MF à 486,8 MF, soit une progression de + 17,9%. Cette évolution fait apparaître 65,9 MF de crédits disponibles pour des mesures nouvelles.

En application du plan de réorganisation échelonné de 1991 à 1996, 200 emplois nouveaux sont créés. Ces emplois devraient permettre de combler certaines insuffisances, notamment sensibles dans le domaine de la recherche du renseignement d'origine électromagnétique et de la recherche par des moyens humains. Il reste que le besoin en personnel de la DGSE se heurte à certaines difficultés. Les besoins portent sur des spécialités rares : informatique, cryptologie, physique, linguistes, chimistes, électroniciens, etc. Or les profils de carrière actuels restent peu attractifs. Une réflexion sur un statut d'emploi propre à l'ensemble des personnels civils et militaires devrait permettre une meilleure gestion des carrières, en permettant notamment des détachement à la DGSE non pénalisants en termes de carrière. Le problème des personnels civils non fonctionnaires doit également être envisagé. Ces personnels sont indispensables à la DGSE, mais les conditions offertes restent peu attractives, et les possibilités de reconversion vers le secteur privé limitées.

Votre rapporteur note avec satisfaction que, dans l'attente d'un difficile règlement global du problème des carrières, l'indemnité de contrainte a été sensiblement revalorisée pour passer à 950 F (coût 8,5 MF). Cette mesure permet d'associer opportunément une certaine revalorisation du statut des personnels civils au renforcement en cours de l'ensemble des moyens de la Direction.

Pour le reste, l'augmentation des crédits de fonctionnement rendra possible une nécessaire amélioration des conditions d'exploitation des moyens informatiques.

### **3. Le titre V : + 20,6%**

Le titre V passe de 344 MF à 415 MF, soit une progression de 20,6%. Cette amélioration permettra notamment la poursuite de l'amélioration des moyens informatiques et électromagnétiques.

La vétusté des locaux de la DGSE constitue une pesanteur pour une amélioration de la rationalité de cette Direction Générale. Les contraintes et les exigences de locaux résultant de l'extension de certains types d'activité (informatique, opérations électromagnétiques, etc.) rendront par ailleurs à court terme nécessaire la recherche d'une **nouvelle implantation immobilière plus rationnelle**. Votre rapporteur croit savoir que la recherche et l'évaluation de plusieurs sites susceptibles d'accueillir ultérieurement les activités de la Direction Générale sont en cours.

\*

\* \*

### **Les conclusions de votre rapporteur**

Au terme de cette étude, et compte tenu des tensions inquiétantes qu'elle révèle pour l'avenir, votre rapporteur formule, en ce qui le concerne, un **avis défavorable** pour ce qui est de l'évolution des crédits du titre III comme du titre V de la section commune tels qu'ils sont inscrits dans le projet de budget pour 1991.